



HAL
open science

L'Annexion sous condition de "libre expression" du vœu des populations. Permanences et mutations, en Savoie, de l'automne 1792 au printemps 1860, (pp. 265-300)

Bruno Berthier

► **To cite this version:**

Bruno Berthier. L'Annexion sous condition de "libre expression" du vœu des populations. Permanences et mutations, en Savoie, de l'automne 1792 au printemps 1860, (pp. 265-300). Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté en Europe occidentale de la Révolution au lendemain de la Première guerre mondiale. Colloque de Nice et de Chambéry, Laboratoire ERMES (Université de Nice Sophia Antipolis) - CDPPPOC (Université de Savoie), Sep 2010, Nice - Chambéry, France. 493 p. hal-00917293v2

HAL Id: hal-00917293

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-00917293v2>

Submitted on 27 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

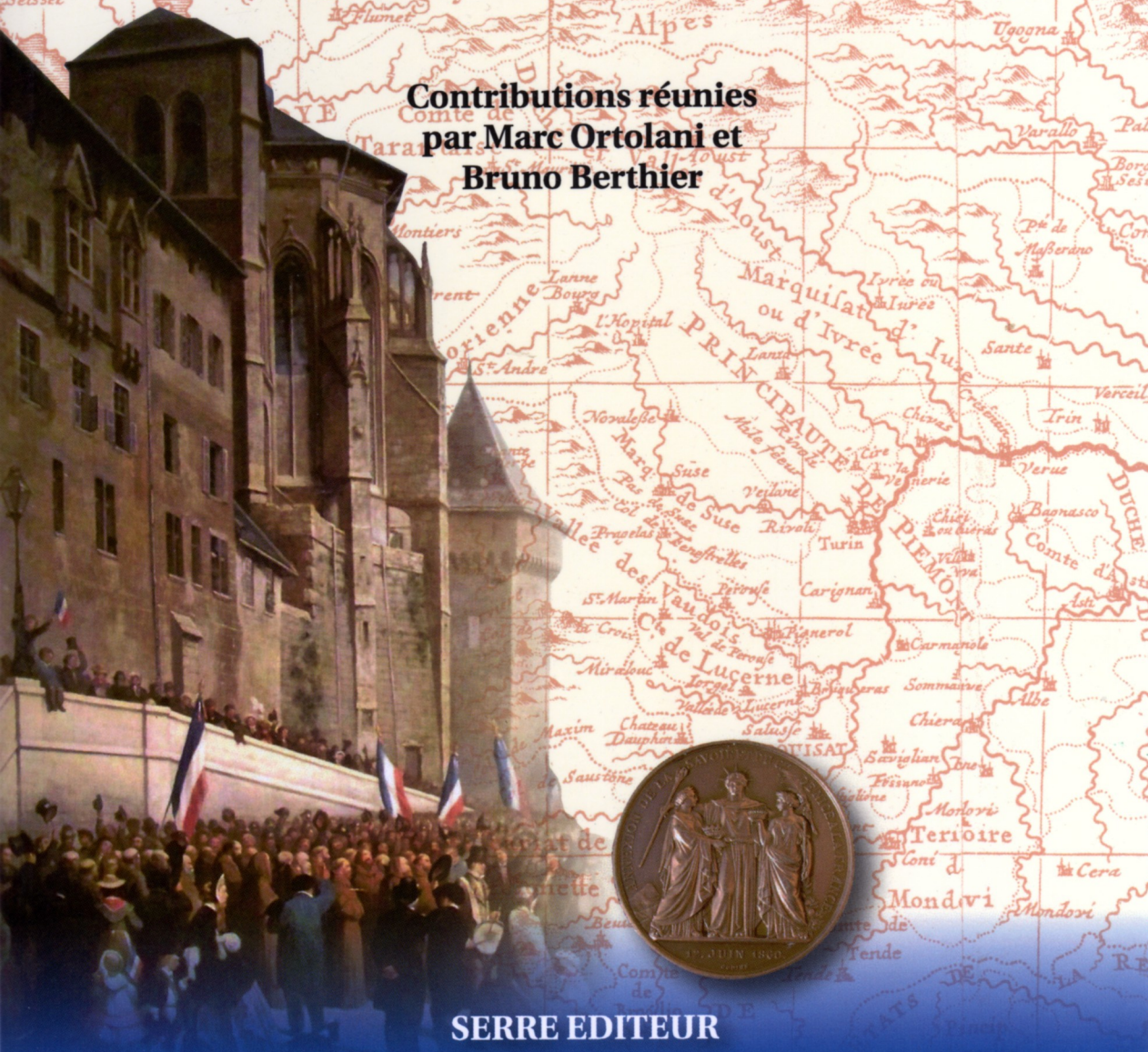
P.R.I.D.A.E.S.

Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie

Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté

à l'occasion du 150^e anniversaire de l'annexion de
la Savoie et de Nice à la France

Contributions réunies
par Marc Ortolani et
Bruno Berthier



SERRE EDITEUR

Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté

à l'occasion du 150^e anniversaire
de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France

Actes du colloque international de Nice et Chambéry
27 septembre - 1^{er} octobre 2010

P.R.I.D.A.E.S.

*Programme de Recherche
sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie*

textes réunis par

Marc ORTOLANI, Olivier VERNIER, Michel BOTTIN et Bruno BERTHIER

composés et mis en pages par

Henri-Louis BOTTIN

SERRE EDITEUR
NICE

Colloque organisé par



LE LABORATOIRE ERMES DE L'UNIVERSITÉ DE NICE
SOPHIA ANTIPOLIS



LE LABORATOIRE CDPPOC DE LA FACULTÉ DE
DROIT ET D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE SAVOIE



avec la participation de



Conseil général des
Alpes-Maritimes



Ville de Nice



Région Rhône-Alpes



Conseil
général de
Savoie



Assemblée
des Pays de
Savoie

Actes publiés avec le soutien de



CDPPOC
UNIVERSITÉ DE SAVOIE



ERMES
UNIVERSITÉ DE NICE
SOPHIA ANTIPOLIS



VILLE DE NICE



CONSEIL GÉNÉRAL DE
SAVOIE

et avec le label de



www.universite-franco-italienne.org



www.universita-italo-francese.org

MÉMOIRES ET TRAVAUX DE L'ASSOCIATION MÉDITERRANÉENNE
D'HISTOIRE ET D'ETHNOLOGIE JURIDIQUE
1^{ère} série n° 10

Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorisant, au terme des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les « analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », « toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite » (article L. 122-4). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, y compris la photocopie ou la vidéographie, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© 2013 by SERRE EDITEUR. Tous droits réservés pour tous pays.

ISBN 9782864105893
ISSN 0993-7374

Ouvrage composé avec \LaTeX 2_ε

L'ANNEXION SOUS CONDITION DE LA LIBRE EXPRESSION
DU VŒU DES POPULATIONS.
PERMANENCES ET MUTATIONS, EN SAVOIE,
DE L'AUTOMNE 1792 AU PRINTEMPS 1860.

BRUNO BERTHIER

Université de Savoie — LLS

L'HISTOIRE DES ÉTATS DE SAVOIE et *a fortiori* celle, en leur sein, des provinces savoyardes proprement dites, s'avère complexe. En la matière les confusions en tout genre se perpétuent avec une désolante constance depuis des lustres malgré le patient travail de vulgarisation entrepris de longue date par plusieurs générations d'historiens. Au grand dam des représentants actuels de cette corporation par exemple, combien de fois lors d'une année 2010 riche de commémorations en tout genre a été entendue l'évocation évidemment aberrante de ce « bon vieux temps » d'avant 1860 où le duché de Savoie était encore Italien ? Car rien ni personne ne semble en mesure de bousculer enfin l'empire séculaire d'un lieu commun aussi grossier et le poncif, de fait, semble en mesure de prospérer encore très longtemps. Comment d'ailleurs reprocher au grand public son ignorance lorsque trop souvent des intellectuels de bonne tenue, incontestablement compétents dans leurs champs disciplinaires accoutumés, se fourvoient eux aussi dans les méandres de cette histoire tortueuse¹ ?

1. A titre d'exemple, parmi tant d'autres : lorsque récemment l'universitaire Jean Zaganiaris, pourtant analyste méticuleux de la prose contre-révolutionnaire du Savoyard Joseph de Maistre, s'essaye à l'évocation du milieu local dans lequel a évolué son sujet, avant la Révolution, pour tenter de mieux comprendre ensuite le processus de fermentation de son œuvre, l'exposé ne parvient malheureusement pas à faire l'économie du sempiternel poncif d'une Savoie italienne avant la date de 1860. La chronique savoyarde à sa décharge, riche de concepts insolites, trompe régulièrement les observateurs non rompus à la déconcertante spécificité de l'histoire institutionnelle alpine : Jean Zaganiaris, *Spectres contre révolutionnaires. Interprétations et usages de la pensée de Joseph de Maistre. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Ouverture Philosophique, L'Harmattan, 2005, 285 p., pp. 54-57.

Dans un tel contexte la confusion entre les annexions françaises de 1792 et de 1860 représente une bévue récurrente jusque dans l'esprit ou, plus grave, sous la plume de trop nombreux spécialistes de cette histoire alpine il est vrai hors normes. Tandis que la fameuse période dite « sarde », soit celle de la restauration du Royaume de Sardaigne à compter de 1814, également qualifiée d'époque du *buon governo*² sans beaucoup plus de précisions, n'y apparaît au mieux qu'à l'instar d'une parenthèse institutionnelle négligeable. Un intermède aussi fade que lisse au cours duquel la vieille Savoie, berceau territorial d'une dynastie ingrate, végète dans l'aigreur, abandonnée à son triste sort loin de Turin et du Piémont en attendant l'accomplissement d'un destin nécessairement français. Fort heureusement l'historiographie de cet *intermezzo* politique a été profondément renouvelée au cours de ces dernières décennies, de chaque côté des Alpes³. Malgré la sourde résistance des clichés stéréotypes relevés à l'instant il devient ainsi de plus en plus illégitime, au moins dans les cercles avertis, de perpétuer l'amalgame fâcheux entre une « période intermédiaire » jadis exclusivement définie pour évoquer l'importation en Savoie de la Révolution et de l'Empire français, avec cette autre période vaguement intermédiaire que représente toujours dans l'inconscient collectif des Savoyards le demi-siècle courant de la Restauration à 1860⁴. Même si

2. Sur la signification technique du terme, consulter Bruno Berthier, « Buon governo », *Dictionnaire historique de l'annexion. La Savoie et l'Europe. 1860-2010. (s. d. Christian Sorrel et Paul Guichonnet. Avec la collaboration de Victor Monnier et Bruno Berthier)*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009, 714 p. + tables alphabétiques, pp. 35-38.

3. Pour une réévaluation de la fécondité institutionnelle propre à la période de la Restauration dans le Royaume de Sardaigne, se reporter notamment à la variété des communications présentées lors d'un colloque de Turin à cet égard fondateur, en 1991, *Ombre e Luci della Restaurazione. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna. Atti del convegno di Torino. 21-24 ottobre 1991*, Roma, Pubblicazioni degli archivi di Stato, Saggi 43, Ministero per i Beni culturali e Ambientali - Ufficio Centrale per i Beni Archivistici, 1997, 782 p.; consulter aussi les contributions à l'ouvrage collectif *Culture et pouvoir en Italie et dans les États de Savoie de 1815 à 1860*, Genève, Cahiers de civilisation alpine - *Quaderni di civiltà alpina*, n° 14, Centre d'Etudes Franco-Italien des Universités de Turin et de Savoie, Slatkine, 2000, XIV + 157 p., (principalement : Emmanuela Chiari, « Il Regno di Sardegna nella Restaurazione : gli uomini e le idee », *loc. cit.*, pp. 18-35 et Gianpaolo Fassino, « La formazione di un politico fra Restaurazione e rinnovamento », *loc. cit.*, pp. 36-49). Quant à l'analyse plus spécifique des mutations de la société savoyarde, au cours de cette période, voir Christian Sorrel, « Stratégie pastorale, conjoncture politique et configuration sociales : une tumultueuse mission à Chambéry en 1832 ou la Savoie à la croisée des chemins », *Les missions intérieures en France et en Italie du XVI^e siècle au XX^e siècle. Actes du colloque de Chambéry. 18-20 mars 1999. (s. d. Christian Sorrel et Frédéric Meyer)*, Chambéry, Bibliothèque des Etudes savoisiennes, n° 8, Editions de l'Université de Savoie, 2001, 499 p., pp. 305-316; Sylvain Milbach, *Entre Piémont et France : La Savoie dérotée, 1848-1858*, Chambéry, Société - Religion - Politique, Editions de l'Université de Savoie, n° 10, 2008, 302 p., *L'éveil politique de la Savoie. Conflits ordinaires et rivalités nouvelles (1848-1853)*, Rennes, Histoire, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 216 p. et « Regards sur l'esprit public en Savoie », *La Savoie terre ouverte. Occupations, annexions, révolutions. XVI^e - XIX^e siècles*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, n° 20, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, 2010, 224 p., pp. 123-152. Quelques éléments d'analyse intéressants, également, dans la monographie consacrée à la péripétie mazzinienne de 1834 par Romain Maréchal, « 1834, entre invasion et révolution. La Savoie, un territoire à l'épreuve du temps », *ibid.*, pp. 91-122.

4. Si au sens strict le concept de droit intermédiaire recouvre la production normative de la Révolution, de 1789 à 1799, la plupart des historiens savoyards et niçois réunissent par contre habituellement sous l'appellation générique de « période intermédiaire », à compter de la fin du XIX^e siècle, tous les faits intervenus de 1792 à 1815 en Savoie et dans le comté de Nice. Mais sous la plume de certains d'entre eux cependant, à l'image de Gabriel Pérouse, la période intermédiaire représente aussi, pour la

à l'évidence ces deux annexions successives de la Savoie à la France se révèlent intimement liées en dépit de leurs soixante-dix ans de distance.

Comment comprendre 1860 en effet en faisant artificiellement abstraction du précédent de 1792 ? Tant la référence ambiguë à l'idéologie révolutionnaire contemporaine de la Convention joue, au cours du second épisode, le rôle d'argument de poids en faveur ou à l'encontre du thème de la nécessaire fusion de la petite patrie alpine dans le creuset de la Grande Nation⁵. Peu importe en l'occurrence et très paradoxalement, le retournement soudain de sensibilité politique des militants en faveur de l'option française lors de ces deux événements majeurs de l'histoire alpine occidentale. Puisqu'en toute logique les plus ardents promoteurs de l'annexion, en cette année 1860, conservateurs cléricaux bon teint, ne devraient pas se prévaloir contre nature d'une référence à ce point connotée à l'Invasion révolutionnaire de la Savoie pour en réclamer ultérieurement les bienfaits. Le processus diplomatique - les faits sont maintenant solidement établis - est localement soutenu par un parti catholique informel faisant contre toute attente abstraction de sa sainte horreur pour une combinaison en d'autres circonstances jugée diabolique entre la république et la constitution civile du clergé. À l'inverse, comme amnésiques, subjugués, des libéraux parfois républicains notoires s'entichent des récentes avancées parlementaires promues à Turin par le couple improbable formé de Camillo Benso di Cavour et de son prince Victor-Emmanuel II, en repoussant dédaigneux le vénérable souvenir conventionnel du suffrage universel⁶. Néanmoins compréhensible cette déroutante inversion conjoncturelle de polarité idéologique provient aussi, pour partie, du parasitage de l'émission des signaux révolutionnaires par une interférence napoléonienne douée d'une singulière puissance de distorsion des messages démocratiques initiaux. En l'espèce les

plus grande confusion des lecteurs, celle de la Restauration sarde courant de 1814-1815 à 1860.

5. Pour une présentation claire de cette problématique se reporter à Paul Guichonnet, « La Révolution, tournant du destin politique savoyard », *La Révolution française dans le duché de Savoie. Permanence et changements*, Chambéry, Association pour le Développement de l'Université de Savoie, Atelier Huguenot, 1989, 221 p., pp. 173-183.

6. C'est à Joseph Trésal - le premier historien véritable de l'annexion de 1860 malgré l'évocation de l'événement par Victor de Saint-Genis, dès 1869, dans le troisième tome de sa monumentale *Histoire de Savoie d'après les documents originaux depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion* - et quoiqu'à un degré moindre, à Joseph Tardy, que revient le mérite d'avoir souligné le poids des enjeux religieux et cléricaux dans le retournement de l'opinion savoyarde en faveur de la France du Second Empire, au cours de la décennie 1850-1860. Même si leurs analyses respectives, compte tenu du contexte contemporain de leurs travaux, en pleine querelle de la séparation de l'Église et de l'État français, insistent trop ostensiblement sur cette indéniable réalité historique au détriment d'autres facteurs aujourd'hui fort heureusement revalorisés par l'historiographie de l'événement suite, notamment, aux publications à cet égard marquantes de Robert Avezou et de Paul Guichonnet. Joseph Tardy, *La Savoie de 1814 à 1815*, Chambéry, A. Perrin Editeur, 1896, 308 p., (pp. 193-308) ; Joseph Trésal, *L'annexion de la Savoie à la France (1848-1860)*, Paris, Librairie Plon, 1913, 350 p., (surtout la conclusion, à cet égard révélatrice, pp. 329-337) ; Robert Avezou, « La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion », Chambéry, *Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, Imprimerie chambérienne, 1932 et 1933, « 1^{ère} partie : 1847-1852 », tome 69, pp. 1-176 et « 2^e partie : 1852-1860 », tome 70, pp. 73-247 ; Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets*, Roanne, Editions Horvath, 1982, 354 p., (au sujet de la décennie 1848-1850, pp. 61-97).

deux cycles révolutionnaires de 1789-1799 et de 1848-1851 s'achèvent pareillement par une synthèse entre l'autoritarisme monarchique et l'idéal représentatif des Lumières, chacun des Bonaparte - l'oncle comme le neveu - s'employant à fédérer de larges sympathies au centre de l'échiquier politique contemporain par la mise en œuvre pratique des thèmes de l'ordre, de la défense des propriétés privées et de la pacification des rapports tumultueux de l'Église et de l'État.

C'est dans ce cadre politique résultant d'enjeux doctrinaux de prime abord assez étrangers à l'histoire savoyarde qu'il convient cependant de replacer l'analyse des deux annexions consécutives de la Savoie à la France, puis celle de leur légitimation, voire de leur amalgame définitif dans la plupart des mémoires locales. Certes irréductibles au-delà de l'apparence trompeuse de leur proximité, elles tendent cependant inéluctablement à se confondre, au gré des cérémonies officielles, dans la construction de récits fondateurs ambigus affectés au processus d'assimilation tardive des seuls départements métropolitains français bénéficiaires à ce titre, du privilège de conserver dans leur nouvelle dénomination une référence explicite à leur appellation ancestrale d'Ancien Régime⁷. En témoigne la picrocholine « guerre [chambérienne] des statues » dans la Savoie de la Belle époque, inaugurée en 1892 par l'érection polémique de l'improbable figure de la Sasson, solide paysanne au gros traits modelés par le sculpteur Alexandre Falguière avec, en guise d'attribut symbolique, le drapeau tricolore ostensiblement serré contre une poitrine généreuse⁸. Mais dont le point culminant réside sans contestation possible dans l'apothéose républicaine de 1910. Soit l'hommage rendu en riposte

7. En 1792 toutefois la volonté d'éradiquer les réflexes provinciaux d'Ancien Régime pousse la Convention à affubler le nouveau département français créé par son décret du 27 novembre consacrant l'annexion du duché de Savoie - le département du Mont-Blanc - d'une dénomination à connotation géographique. Les députés conventionnels se montrent ainsi fidèles à l'esprit du décret du 26 février 1790 ayant préconisé, après un vif débat au sein de l'Assemblée constituante, la référence privilégiée à l'orographie ou au relief des régions concernées pour la désignation des nouvelles circonscriptions administratives françaises. Il en est d'ailleurs de même lors de la création du département du Léman par la loi du 8 fructidor an VI (25 août 1798), issu d'un démembrement partiel de son voisin méridional du Mont-Blanc. Y compris lorsque ce dernier, curieusement, conserve son appellation initiale malgré l'intégration du massif éponyme au département du Léman, à la lettre de la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

8. Au sujet des clivages idéologiques révélés par la « Guerre des statues », divisant le microcosme chambérien de la Belle Époque, voir Christian Sorrel, *Histoire de Chambéry. (s. d. Christian Sorrel)*, Toulouse, Univers de la France, Privat, 1992, 328 p., pp. 188-194. Pour plus de précisions quant à l'érection de la fameuse figure de bronze de la Sasson, en 1792, Gilbert Gardes, *Histoire monumentale des deux Savoies. Mémoire de la montagne*, Roanne, Editions Horvath, 1996, 391 p., pp. 28-35 et pp. 196-198. Il est à remarquer, alors que la sculpture choisie pour l'occasion ne semble pas avoir été initialement fondue pour illustrer la figure allégorique de la Savoie, combien cette Française - dans le dialecte local « sasson » représente en effet le diminutif de ce prénom naguère courant dans les montagnes savoyardes - ne porte pas encore le costume folklorique devenu quelques années plus tard l'emblème incontournable de la province. Invention frelatée des premières décennies du XX^e siècle, en vague référence au vêtement arboré les jours de fête par les paysannes de la vallée de Tarentaise, ce dernier est en quelque sorte inauguré formellement lors des cérémonies du cinquantenaire de l'annexion, en 1910, pour s'imposer ensuite avec constance dans la moindre des réjouissances populaires. En témoigne la riche iconographie présentée par Emilie Dreyfus, « Les images de la Savoie : commémorations et construction d'une identité locale », 1860-1960. *L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations. L'annessione della Savoia alla Francia. Storia e commemorazioni.* (s. d. Sylvain Milbach), Milano, Silvana Editoriale, 2010, 192 p., pp. 134-143.

à l'installation de l'altière silhouette des frères Joseph et Xavier de Maistre au portail du vieux château ducal lors de l'entame du siècle, à la représentation se-reine d'un Jean-Jacques Rousseau agreste imputable au talent de l'artiste Marius Mars-Wallet, par ailleurs premier conservateur d'une maison des Charmettes acquise cinq ans plus tôt par le conseil de ville de l'ancienne capitale du duché de Savoie⁹. La surenchère monumentale dans le paysage urbain révèle assurément la volonté des républicains radicaux de contrecarrer les initiatives de leurs opposants conservateurs, catholiques fiers d'illustrer leur cohésion par une référence en rien anodine à l'icône de ci-devant émigrés de 1792. Mais elle s'explique surtout par la nécessité pressante pour l'ensemble des Savoyards, élites politisées en tête, d'élaborer les différentes versions possibles d'un discours identitaire à toute épreuve susceptible de s'insérer dans la vaste dramaturgie d'un roman national alors à l'apogée de sa diffusion, sans pour autant diluer à jamais les dernières reliques d'une légitime affection ancestrale envers la défunte petite patrie alpine.

Les cérémonies commémoratives de septembre 1892, instrumentalisées en présence du président Sadi Carnot par un personnel politique local renouvelé, désormais majoritairement acquis aux idées républicaines et anticléricales, rappellent ainsi l'ambivalent souvenir du centenaire conjoint de l'entrée des troupes révolutionnaires en Savoie et de la proclamation de la Première république¹⁰. Celles de juin et de septembre 1910, honorées en fin d'été par la paisible déambulation du cortège de la suite présidentielle d'Armand Fallières à travers les principales localités de la province, sont affectées à la commémoration du cinquantenaire de la passation de pouvoirs entre les administrateurs sardes et français et, du fait de l'occurrence heureuse de cet anniversaire avec celui des quarante ans de l'acte fondateur de la III^e République, à la célébration parfaitement subjective d'une prétendue adhésion inconditionnelle de la majorité des Savoyards aux principes républicains¹¹. Une telle confusion à visée édifiante, le mélange hasardeux d'événements à ce point dénués de liens historiques flagrants poursuit en effet le dessein

9. Sur l'épisode des Charmettes et l'érection de la statue d'un Jean-Jacques Rousseau agreste dominant la vieille ville de Chambéry depuis son emplacement du Clos Savoiroux, consulter le récit autobiographique de Marius Mars-Wallet, *Une vie d'artiste*, Chambéry, Editions Lire, 1947, 190 p., pp. 85-106. Voir aussi Gilbert Gardes, *Histoire monumentale des deux Savoies... op. cit.*, pp. 219-222. Pour une présentation du monument érigé à la gloire des frères de Maistre à l'instigation des meneurs de la droite savoyarde de la Belle Époque, et dont l'installation de la statue du promeneur des Charmettes représente ouvertement la riposte diligentée par la gauche radicale de l'échiquier politique contemporain, *loc. cit.*, pp. 204-207.

10. Au sujet de cet amalgame singulier entre l'annexion et l'avènement de la République, dans une frange partisane de la mémoire savoyarde, voir : Lucien Chavoutier, « La célébration du premier centenaire de la Révolution en Tarentaise (1889) », *Vivre en révolution. La Savoie 1792-1799. Actes du colloque de Montmélian (20 mai 1989)*, Chambéry, Mémoires et Documents, tome XCI, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1989, 300 p., pp. 287-296 ; Corinne Townley, « La Révolution et les Savoyards du XIX^e siècle à nos jours », *La Révolution française dans le duché de Savoie. Permanence et changements...*, pp. 185-194 ; Franck Roubeau, « Centenaire de la Révolution (1889-1892) », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, pp. 530-532

11. Cf. Franck Roubeau, « cinquantenaire de l'annexion (1910) », *ibid.*, pp. 532-535. Pour de plus amples développements se reporter à André Palluel-Guillard, « Petite histoire des grandes célébrations », 1860. *La Savoie choisit son destin*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, n° 18, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 2009, 255 p., pp. 7-23. Voir aussi l'abondante documentation iconographique analysée par : Laurence Sadoux-Troncy, « Entre symboles et souvenirs. Quelles traces a-t-on

de faciliter la synthèse du mythe édifiant d'une Savoie homogène dans ses sympathies idéologiques, s'abandonnant d'un élan unanime à la rhétorique politique héritée de la Révolution intégrale plus nettement encore qu'au concept national de la France éternelle popularisée par les émules de Jules Michelet ou d'Ernest Lavisse. Actes fondateurs coulés dans le bronze de marqueurs mémoriels, ils confortent ensuite avec constance, jusqu'à la veille du XXI^e siècle, l'allégorie d'une population vertueuse naturellement fondée par un déterminisme géolinguistique irrésistible à laisser s'épancher comme par gravité son sentiment en direction du pays où, selon les célèbres vers du docteur en médecine Jean-Antoine Jacquemoud, s'écoule de toute éternité le flot impétueux de ses rivières¹².

Un siècle durant le pieux chromo d'une province pacifiée, harmonisée par la seule vertu de valeurs républicaines en lieu et place de la triviale réalité indigène d'un viscéral antagonisme nord-sud hérité du fond des âges ne trompe guère les rares observateurs lucides¹³. Il participe cependant efficacement au solde du lancinant contentieux moral et affectif généré par le divorce à l'amiable opposant depuis le milieu du XIX^e siècle une population savoyarde persuadée du bien-fondé de la réorientation de son horizon politique sur l'azimut de Paris et la lignée de ses anciens princes, sévèrement malmenée de son côté par les soubresauts d'un destin italien trop vite compromis par le sombre épisode du fascisme. Mais en marge de cet apaisement de rapports autrefois tendus entre la Maison de Savoie et ses sujets d'outre-monts, dorénavant confinés au registre des souvenirs rehaussés d'une pointe de nostalgie¹⁴, la légende dorée de l'annexion comme l'hagiographie de ses principaux acteurs, subit à son tour l'insidieux outrage du temps. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle le tableau se fissure. Le réexamen nuancé de la complexité des opinions émises de 1792 à 1860 redonne même du relief au contexte particulier de chacune des deux annexions, nonobstant leur contribution commune à l'accélération de l'implacable mécanique de démantèlement du com-

voulu laisser de 1860 et de ses commémorations? », 1860-1960. *L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations...*, op. cit., pp. 114-123 et Mélanie Sérafin-Mallet, « Les visites présidentielles (1892, 1910 et 1960) », loc. cit., pp.124-133.

12. Pour un résumé synthétique de la controverse inhérente à la paternité de la célèbre formule, se reporter à Christian Sorrel, « Nos cœurs vont où coulent nos rivières », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, op. cit., pp. 99-101. Le chant des *Montagnards de Tarentaise* composé en vingt-trois stances par Jean-Antoine Jacquemoud, quoique jamais publié par son auteur, semble avoir comporté en 1848 le couplet suivant : « Ah ! Cette sœur qui nous est chère, / De tous nos cœurs nous l'appelons / Nos cœurs vont où va notre Isère / Et le penchant de nos vallons. ».

13. Sur ce thème souvent exploré par les géographes, mais généralement délaissé par les historiens, de l'opposition ancestrale entre un septentrion du duché de Savoie regardant vers Genève et un midi parfaitement indifférent, à l'inverse, à toute forme d'appétence lémanique, voir par exemple Bruno Berthier, « Essai d'analyse historique d'un indéniable antagonisme Savoie du Nord - Savoie du Sud », *Espaces savoyards : frontières et découpages. Actes du XXXIX^e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. (Archamps, 14-15 septembre 2002)*, Saint-Julien-en-Genevois, La Saléviennne, 2004, 508 p., pp. 377-408.

14. Lorsqu'elle s'apprête à monter sur le trône d'Italie, en 1860-1861, la prestigieuse Maison de Savoie représente l'une des rares dynasties d'Europe fière de se prévaloir d'une ascendance remontant quasi en ligne directe à l'entame du XI^e siècle, puisque la branche aînée, attestée par de manière incontestable par les archives au tournant de l'an mil, ne s'éteint qu'en 1831 avec la mort sans descendance de Charles-Félix.

plexe politique transalpin lancée dès le début des Temps Modernes. Il est donc temps de passer outre les fréquentes erreurs d'analyse, involontaires ou assumées, sans toutefois omettre de préciser tout ce que la seconde annexion doit forcément à la première, afin d'opérer le constat du caractère spécifique de leurs contextes respectifs.

I. Deux annexions irréductibles quant à leur dimension historique respective

Les accès de fièvre les plus soudains procèdent souvent, à dire vrai, de l'inévitable lenteur de processus insidieux d'incubation. En matière politique, sociale ou économique ainsi les mouvements d'apparence insignifiants d'évolution structurelle des sociétés, naguère mis en évidence par l'école historique des promoteurs du « temps long », l'emportent souvent sur les brusques ruptures révolutionnaires ou insurrectionnelles. Force est néanmoins de constater combien l'événement de la Révolution française solde dans la précipitation le cours laborieux d'une évolution institutionnelle sensible depuis l'entame des Temps Modernes. Puisque volent en éclats dans l'espace de quelques mois tous les freins, toutes les limites techniques ou les contre-pouvoirs plus ou moins fortuits à la transformation des vieilles structures pourtant notoirement gangrenées d'archaïsmes de la société d'Ancien Régime. En marge de l'émergence irrésistible de nouveaux principes politiques et du renouvellement des procédures juridiques de leur mise en œuvre, se dégage même un nouveau vocabulaire technique approprié à leur description, voire à leur consécration dogmatique. Beaucoup d'observateurs contemporains, à l'image du cinglant penseur savoyard Joseph de Maistre évoquant dès 1794 un radical changement d'époque¹⁵, prennent d'ailleurs conscience du caractère irréversible de ce retournement de perspective sensible dans l'approche des phénomènes politiques.

Le contexte dramatique des expériences révolutionnaires désordonnées conduites dans la fureur de l'automne 1792, lors de l'entrée de la soldatesque française dans le duché de Savoie, ne peut donc se comparer à celui sinon plus apaisé du moins beaucoup mieux contrôlé, sur le strict terrain des négociations diplomatiques internationales, par les différents acteurs majeurs du concert — ultérieur — des puissances¹⁶. Relayés à leur tour, sur le plan interne, par le personnel de gouvernements sarde et français pareillement rompus aux conséquences d'une indéniabla stabilisation du jeu politique, fruit de la synthèse entre l'œuvre administrative napoléonienne et la normalisation du modèle parlementaire, tant s'estompe

15. « Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame, long-tems nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins. Long-tems nous l'avons prise pour un événement ; nous étions dans l'erreur ; c'est une époque, et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ! », Joseph de Maistre, *Discours à Mad^{me} la Marquise C***** [Costa de Beauregard] *Sur la vie et la mort de son fils, Alexis-Louis-Eugène C***** [Costa de Beauregard] [...], Turin, Chez Betinelli, 1794, 59 p., p. 54.

16. Sur le contexte diplomatique de l'annexion de 1860, consulter par exemple la synthèse didactique de Georges-Henri Soutou, « Le contexte international », 1860. *La Savoie choisit son destin*, op. cit., pp. 25-48.

au cours de l'année 1860 le souvenir de l'agitation révolutionnaire de 1848 et, *a fortiori*, de 1789. À l'idéologie universaliste toute puissante, déterminante dans le tourbillon des événements qui emportent à cette date le vieux monde révolutionné des Lumières, succède en effet l'influence d'une logique technocratique particulièrement sensible dans le dégagement d'une Europe des nations en totale contradiction avec les arrangements négociés un demi-siècle au préalable par les plénipotentiaires du Congrès de Vienne. En un mot si l'environnement idéologique a profondément évolué, à près de soixante-dix ans de distance, la pratique institutionnelle et en l'espèce celle de la consultation du vœu des populations ne se montre pas en reste. Elle tranche dorénavant sur la technicité d'un droit public encore largement balbutiant à l'heure de la Révolution, même si elle n'atteint toujours pas, au moment de l'annexion, le degré de perfectionnement révélé quelques décennies plus tard, à l'issue de la Grande Guerre, par la consécration de la Société des Nations.

De la Révolution européenne intégrale aux revendications régionales à caractère national

Les annexions successives de 1792 et de 1860 s'avèrent indissociables d'opérations militaires et exhalent toutes deux l'odeur âcre de la poudre dans le bruit assourdissant de la fusillade. À une différence fondamentale près, cependant. Car les combats de l'automne 1792 comme ceux des années 1793-1794, synonymes de réquisitions en tout genre pour des populations autochtones excédées d'avoir à supporter seules pareil effort de guerre, se déroulent sur le sol savoyard, notamment dans les hautes vallées d'accès aux cols du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard¹⁷. Au cours de la belle saison de 1859 à l'inverse, les Savoyards voient bel et bien défilé des colonnes de soldats sur leurs routes. Mais du haut de leurs montagnes ils n'entendent que l'écho lointain de combats faisant rage outre-monts, au

17. Au sujet du déroulement des opérations militaires voir : Léonce Krebs et Henri Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution. D'après les archives des états-majors français et austro-sarde*. [Vol. 1] 1792-1793, Paris, Librairie Plon, 1891, 399 p. + CLVII p. de pièces justificatives et de cartes, pp. 101-123 et pp. 233-294 et [Vol. 2] 1794-1795-1796, Paris, E. Plon Nourrit et C^{ie} éditeurs, 1895, 420 p. + cartes et croquis, pp 78-141 et 206-227 ; Jules Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Troisième partie. Du 31 mai 1793 au 9 thermidor an II*, Grenoble, F. Allier Père et fils, 1895, 300 p., pp. 264-282 ; Paul Guichonnet, *Les monts en feu. La guerre en Faucigny, 1793*, Annecy, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 100, Académie Salésienne, 1994, 368 p., pp. 82-97 et pp. 231-334. Pour un exposé synthétique sur ces mêmes événements consulter aussi Jean Nicolas, *La Révolution française dans les Alpes. Dauphiné et Savoie. 1789-1799*, Toulouse, Privat, 1989, 380 p., pp. 149-162 et pp. 215-220. Si le front se stabilise au sommet des hautes vallées savoyardes, à l'automne 1793, les armées française et austro-sarde se font néanmoins face, notamment sur les cols du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard, dans un quotidien fait d'escarmouches incessantes. Jusqu'à ce qu'en 1796 l'armistice de Cherasco, suivi du Traité de Paris, fassent enfin cesser avant le début de l'été cette situation militaire figée. Sur chaque versant, les populations de ces contrées supportent par conséquent le poids de réquisitions en tout genre près de quatre longues années. Sur ce point, le cas de la Haute-Tarentaise où les combats reprennent avec violence en 1794 et en 1795, s'avère exemplaire : Yves Bravard, « Prélèvements et réquisitions pendant les guerres révolutionnaires en Savoie vus des cantons de la frontière en Tarentaise », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e - XX^e siècles)*, Chambéry, Mémoires et Documents, tome C - 1998, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, 1997, 454 p., pp. 225-235.

demeurant hors des frontières orientales des possessions de « terre ferme » du Royaume de Sardaigne. Et les gesticulations tactiques du printemps suivant n'y changent rien, lorsque les troupes françaises traversent de nouveau opportunément une Savoie occupée à se prononcer par plébiscite sur le principe de son adhésion à la Grande Nation¹⁸. Contrairement à la première annexion, résultat direct d'une conquête armée de la province concernée, la seconde a été acquise de manière pacifique à la lettre de l'abondante propagande officielle, au mépris évident de la réalité compte tenu de sa qualité de contrepartie flagrante au déroulement préalable d'une campagne belliqueuse des plus meurtrières¹⁹.

Le tortueux ballet diplomatique de l'automne 1859 et de l'hiver 1860 entre les chancelleries de Turin et de Paris tranche, à ce titre, du fait de négociations conduites en temps réel grâce à la récente technologie du télégraphe électrique, avec l'absence de tout arrangement de ce type, sur le terrain des ambassades, de l'été et de l'automne 1792. Comment ne pas se souvenir de l'imprudent rapprochement unilatéral du souverain sarde avec son homologue autrichien, à la suite de l'arrestation du Roi Louis XVI et de sa famille, immédiatement instrumentalisée en France par les factions révolutionnaires les plus véhémentes ? Qui peut avoir oublié les conséquences funestes pour la Savoie des menaces crânement proférées à l'encontre de sans-culottes régicides en puissance par un « portier des Alpes » esseulé, sans concertation ou presque avec la communauté des princes garants, es qualité d'héritiers de dynasties régnantes, du fragile équilibre de la vieille Europe campée dans un parfait anachronisme sur les acquis dorénavant inadaptés aux

18. Cette péripétie militaire, mesure flagrante d'intimidation sous sa forme bonhomme d'une lente déambulation à travers le Val de Suse et la Maurienne de détachements de cavalerie sommés à dessein de quitter leurs casernements hivernaux piémontais, ne s'avère surtout pas anodine. Comme il en est d'ailleurs le cas dans le Comté de Nice, elle a pour but manifeste de contribuer à la dramatisation de la situation afin de peser, notamment en Savoie du Nord, sur les résultats de la consultation électorale prochaine. Les Autorités genevoises ne s'y trompent d'ailleurs pas. Dans l'urgence, à compter des derniers jours de mars, craignant une violation des dispositions du Congrès de Vienne relatives à l'extension de la zone de neutralité helvétique sur la Savoie septentrionale, elles préparent activement la mobilisation des troupes fédérales : Luc Monnier, *L'annexion de la Savoie à la France et la politique suisse. 1860*, Genève, A. Julien, 1932, 413 p., pp. 201-247.

19. Pour une évocation rapide de la campagne de 1859 et des sanglantes batailles de Magenta ou de Solferino - San Martino, Hubert Heyriès : « Guerre de 1859 », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, op. cit., pp. 390-393 ; « Magenta (bataille de) », loc. cit., pp. 396-397 et « Solferino - San Martino (bataille de) », loc. cit., pp. 452-453. Voir aussi l'émouvant témoignage du futur Lieutenant colonel Joseph Perret et des trois simples soldats de la Brigade de Savoie Anselme Contamine, Jean-François Millet et François Rassat, tous acteurs savoyards de ces furieux combats : [Collectif], *Écrits de soldats savoyards. 1848-1860. Entre Risorgimento et annexion*, L'Histoire en Savoie, n° 14, Chambéry, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 2007, 183 p., (principalement pp. 46-53, pp. 106-132 et pp. 135-147). La postérité se souvient qu'horrorifié par le spectacle de désolation offert par le champ de bataille à l'issue des combats, où les blessés agonisent de longues heures sans recevoir de secours, l'homme d'affaires genevois Joseph-Henri Dunant, pourtant simple témoin occasionnel de faits aussi dramatiques, s'évertue néanmoins à mobiliser ensuite les opinions publiques en faveur de la fondation de la Croix-Rouge internationale. Par la publication de ses souvenirs personnels et la narration de son action désespérée pour tenter de venir en aide aux soldats mutilés des deux armées ennemies, dans l'urgence, sans faire montre d'aucune préférence, - Henry Dunant, *Un souvenir de Solferino par J. Henry Dunant*, Genève, Joël Cherbuliez Libraire, 1862, 124 p., - il réussit en effet à promouvoir son projet auprès des Puissances contemporaines et à obtenir leur consentement à la ratification, dans sa ville natale, de la première Convention pour cette raison dite « de Genève » en 1864.

contraintes géopolitiques ambiantes des traités de Westphalie et d'Utrecht²⁰ ? En tout état de cause un tel acte de bravoure isolé, pour ne pas dire désordonné, se paie au prix fort d'un démantèlement méthodique des dernières possessions continentales du Royaume de Sardaigne au profit de la République française, lors de l'expéditive campagne de 1796-1797 promptement menée par un Napoléon Bonaparte impatient, dévoré d'ambition dans l'exercice de ses prestigieuses fonctions de général en chef de l'Armée d'Italie²¹.

Contemporaine de la déroutante canonnade de Valmy, à l'issue inespérée en permettant contre toute attente de desserrer l'étau de la solide emprise des forces coalisées de la « réaction » sur la France septentrionale, l'aventureuse conquête du duché de Savoie participe ouvertement au redressement d'une situation militaire française gravement compromise depuis les déboires du printemps 1792²². Or, sauvé *in extremis* par ces deux faits d'armes paradoxaux et l'ouverture d'un second front armé dans les Alpes ayant pour objectif de diviser les forts contingents ennemis pour mieux les fixer sur plusieurs théâtres d'opérations, le régime révolutionnaire se reprend soudain à envisager avec la fougue retrouvée de l'enthousiasme militant l'exportation des principes généraux de la Révolution hors des bornes naturelles de la République. Même si, sur le plan conceptuel, cette problématique ne cadre guère avec les principes fondateurs d'un mouvement insurrectionnel ayant solennellement condamné, dans l'euphorie de la promulgation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, deux ans plus tôt, toute forme d'ingérence politique dans la vie de ses voisins. Des voix s'élèvent d'ailleurs à la Convention, suite aux promesses formulées en ce sens par le commandant en chef de l'Armée des Alpes, le marquis de Montesquiou, lors de son installation à Chambéry dans les premières heures de l'invasion du duché de Savoie, pour rappeler le caractère

20. Quant au rappel chronologique des phases conduisant à la rupture des relations diplomatiques entre le Royaume de Sardaigne et la France révolutionnaire, voir Jules Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Première partie. Du 1^{er} janvier 1792 au 6 octobre 1792*, Grenoble, F. Allier Père et fils, 1891, 100 p., pp. 29-41.

21. Sur la première campagne d'Italie et, plus largement, sur les rapports entretenus avec l'Italie par Bonaparte, puis par Napoléon I^{er}, du Directoire à la chute de l'Empire, consulter par exemple Alain Pillepich, *Napoléon et les Italiens. République italienne et Royaume d'Italie (1802-1814)*, Paris, La Bibliothèque Napoléon, Nouveau Monde Editions - Fondation Napoléon, 2003, 226 p., (pour une présentation synthétique des événements de 1796-1797, pp. 29-43).

22. L'intrigue de l'invasion de la Savoie étonne au moins autant l'observateur averti que le déroulement d'une étrange bataille de Valmy, deux jours plus tôt, ayant elle aussi fait couler beaucoup d'encre depuis le 20 septembre 1792. Certains, à l'instar de François Vermale, ont d'ailleurs délibérément voulu y voir « une ténébreuse affaire » : *La Révolution en Savoie*, Chambéry, Librairie Dardel, 1925, 97 p., pp. 28-74. Quoi qu'il en soit de tels fantasmes de complots occultes, bien que préparée en secret depuis le début de l'été l'invasion de la Savoie est tant bien que mal justifiée par le général en chef de l'armée des Alpes en personne, Anne-Pierre de Montesquiou, dans une déclaration alambiquée sans doute mûrie depuis plusieurs jours, quoique datée du 21 septembre 1792. En tout état de cause l'alibi de la nécessaire libération du peuple savoyard opprimé par le joug de la tyrannie ne parvient pas à couvrir l'absence d'une déclaration de guerre en tous points conforme, par un échange contradictoire de messages diplomatiques, aux usages juridiques contemporains. Sur tous ces points, se reporter à Jules Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Première partie. . . , op. cit.*, pp. 42-100.

nécessairement temporaire de l'occupation d'une province appelée au contraire à se prononcer librement au sujet de son avenir immédiat²³.

La suite est connue, en dépit de ces précautions d'usage. La rhétorique de la patrie en danger doublée de celle de la revendication prétendue légitime de frontières naturelles l'emporte et permet à la France révolutionnée de maquiller grossièrement l'agression caractérisée de la Savoie, évidemment incompatible avec la logique généreuse du droit des peuples à disposer sans entraves de leur destin, en guerre sacrée de libération d'une communauté francophone manifestement opprimée par un tyran étranger de langue italienne²⁴. Le rôle de l'agitation idéologique, de la diffusion d'une propagande révolutionnaire pugnace²⁵ en faveur du thème de la liberté retrouvée d'une petite population alpine laborieuse parée de toutes les vertus sublimées du « bon sauvage », se fait par conséquent déterminant dans un duché en ébullition²⁶, tiraillé de forces politiques antagonistes dans le climat délétère d'une première annexion scellée en une époque en tous points dramatique de l'histoire européenne²⁷. Bien sûr la propagande profrançaise de l'année

23. Pour consulter le texte de la curieuse déclaration du général Montesquiou : Corinne Townley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution. Repères et échos. 1789-1799*, Chambéry, J.-P. Madelon / Curandera / Atelier Hugueniot, 1989, 380 p., pp. 97-100.

24. C'est pourtant au nom des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que les quatre commissaires dépêchés en Savoie par la Convention - soit Edmond Louis-Alexis Dubois-Crancé, Thomas-Augustin de Gasparin, Jean-Pierre Lacombe-Saint-Michel et Philibert Simond - appellent les Savoisiens, à la lettre d'une proclamation datée du 6 octobre 1792, à se prononcer librement sur leur sort au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais le 27 novembre suivant, certes après la réception par Paris de l'Adresse de l'Assemblée nationale des Allobroges à la Convention nationale de France, le rapport en faveur de l'annexion du duché de Savoie présenté par le Citoyen [Henri Jean-Baptiste] Grégoire [dit l'abbé Grégoire] devant ladite Convention insiste cependant sur la légitimité d'un bornage du flanc sud-est de la République sur la frontière naturelle constituée par la crête des Alpes. Tous ces textes sont notamment reproduits par Corinne Townley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution...*, op. cit., pp. 102-120.

25. Sur l'hypothèse — contestée — de l'existence d'un « parti français » organisé, solidement constitué en Savoie dès 1789-1790, François Vermale, *La Révolution en Savoie*, op. cit., pp. 75-97. Pour une évocation plus générale de l'échauffement manifeste des esprits, de 1789 à 1792, dans un duché de Savoie confronté à l'afflux soudain d'émigrés français, consulter par exemple Jean Nicolas, « La Révolution en Savoie », *La Révolution française dans le duché de Savoie. Permanence et changements...*, pp. 13-33, (pp. 15-24). Le point particulier de la diffusion en Savoie du Nord de thèses séditionnelles depuis la Suisse, pourtant l'un des lieux de refuge privilégié par l'émigration contre-révolutionnaire française à compter de 1789, — en réalité surtout émises depuis la base d'une cité de Genève cosmopolite, devenue à la plus grande fureur d'un gouvernement turinois excédé une espèce de spécialiste, depuis le XVI^e siècle, de la propagande dans le duché voisin d'idées subversives de tout sorte —, a été analysé par Robert Avezou, *La Savoie du Nord au début de la Révolution française (1789-1792)*, Annecy, Imprimerie Hérisson frères, 1937, 141 p., (notamment l'évocation de la réception des thèmes majeurs de la Révolution par les élites anneciennes, pp. 97-130).

26. De mai 1789 à septembre 1792 Jean Nicolas recense plus de soixante-dix « émotions populaires » de nature variée. Certes celles-ci s'avèrent souvent vénielles, mais cette soudaine litanie révèle la fermentation inhabituelle des esprits dans une contrée traditionnellement renommée pour son calme. Cf. Jean Nicolas, « Ephémérides du refus. Pour une enquête sur les émotions populaires au XVIII^e siècle : le cas de la Savoie », *Annales Historiques de la Révolution Française*, Paris, Armand Colin, t. 45 - fasc. 4 et t. 46 - fasc. 1, 1973 et 1974, pp. 593-607 et pp. 111-153.

27. L'écho des événements de France se répercute inévitablement, à travers une frontière poreuse, dans un duché de Savoie déjà électrisé en 1788 par l'onde de choc des premières émeutes grenobloises, puis plus sévèrement ébranlé encore, l'année suivante, par celle d'une Grande peur impressionnante

1859 et du début de l'année 1860 ne se fait guère plus discrète et mesurée que sa devancière. De qualité très inégale, les brochures de circonstance favorables ou opposées à l'annexion se multiplient d'ailleurs sans commune mesure avec celles de l'époque de la Révolution, du fait du prodigieux essor des titres de presse, en Savoie comme ailleurs, depuis le milieu du siècle²⁸. Mais axées sur des considérations circonstanciées de stricts intérêts économiques ou de préférences affichées en faveur du régime parlementaire, toutes ces publications ne recouvrent plus tout à fait, curieusement, le registre idéologique inhérent à la fermentation désordonnée des « idées nouvelles » au contraire surabondant dans les pamphlets diffusés sous le manteau par Bernard Voiron, Joseph-Marie Dessaix ou Amédée Doppet par exemple, entre 1790 et 1791²⁹. voire dans les vives répliques que leur adresse un certain Joseph de Maistre³⁰, à la suite de son ami Joseph-Henri Costa de Beau-

d'ampleur dans le Nord Dauphiné voisin. Jules Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Première partie...*, op. cit., pp. 7-28. Pour prendre la mesure de l'analyse contemporaine et réciproque de la situation tant en France et qu'en Savoie ou à Genève, consulter Marco Carassi, « L'expansion révolutionnaire vue de Genève par un diplomate éclairé du Royaume de Sardaigne : le Savoyard Jean-Baptiste d'Espine », *L'écho des événements de France dans les États de la Maison de Savoie de 1788 à 1792. Actes du colloque de Saint-Martin-d'Hères et de Vizille (29 et 30 septembre 1988)*, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire de l'Italie et des Pays Alpains, Université des Sciences sociales de Grenoble, 1992, 214 p., pp. 161-178 ; André Palluel-Guillard, « Les débuts de la Révolution française selon l'ambassade de Sardaigne à Paris (1789-1792) », loc. cit., pp. 179-198 et Gianni Oliva, « L'image du Royaume de Sardaigne en 1792/93 à travers les rapports des commandants de l'armée des Alpes », loc. cit., pp. 197-211.

28. Voir le recensement exhaustif assorti d'un résumé succinct de l'argumentaire, par Christian Sorrel, de la kyrielle d'opuscules et autres manifestes favorables ou opposés à l'annexion, publiée de 1859 à 1860, « Brochures de propagande (1859-1860) », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, op. cit., pp. 334-340. Sur le développement considérable de la presse, au cours des premières décennies du XIX^e siècle, et son influence incontestable sur le processus de l'annexion, voir aussi « Presse », loc. cit., pp. 114-115 ; (pour un suivi de ce processus, jour après jour, à travers les périodiques savoyards, consulter Louis Dépollier, *L'annexion et la presse savoisiennne*, Annecy, Imprimerie Dépollier et C^{ie}, 1910, XVI + 552 p.).

29. [Anonyme], *Le réveil de la Savoie par CC*** A., grenadier, patriote françois*, Annecy, Imprimerie de Monseigneur l'évêque & prince de Genève [références fictives], 1790, 19 p. ; Bernard Voiron [attribué à], *Le premier cri de la Savoie vers la liberté* ; Par CC** A., grenadier patriote. [...], Chambéry, De l'imprimerie de L. Gorin, imprimeur du Roi & du Sénat [...] [références fictives], 1791, 29 p. ; Joseph-Marie Dessaix [attribué à], *Le Tocsin de la Savoie* [l'unique exemplaire original connu de la brochure de 40 pages ayant perdu sa couverture ses références, même fictives, font défaut ; Christian Sorrel et Sylvain Milbach en ont fort heureusement établi une édition critique, *Le tocsin de la Savoie. 1791, ou Thonon à l'heure de la sédition*, Thonon, Académie chablaisienne, 2007, XXX + 67 p., pp. 1-54] ; François-Amédée Doppet, *État moral, physique et politique de la Maison de Savoie...*, Paris, Chez Buisson Imprimeur-Libraire, 1791, 210 p., (sur le thème de la souveraineté du peuple de Savoie, cf. pp. 74-82 et pp. 141-156). Pour un essai d'évaluation de l'influence de chacun de ces textes sur l'opinion savoyarde contemporaine voir notamment : Corinne Townley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution...*, op. cit., pp. 48-77, (les auteurs essayent également de résoudre l'énigme de l'attribution du *Premier cri*, en réalité publié à Paris sous pseudonyme, en 1791) ; Luciano Guerici et Vincenzo Ferrone, « François-Amédée Doppet et l'État moral, physique et politique de la Maison de Savoie », *La Révolution française dans le duché de Savoie. Permanence et changements...*, pp. 43-63.

30. Joseph de Maistre, *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes, précédées d'une Adresse de quelques parens des militaires savoisiens à la Convention nationale des Français*, [Lausanne, sans référence d'éditeur], 1793, XIX + 204 p. ; « Cinquième lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes » [édition critique établie par Jean-Louis Darcel sur le manuscrit inédit], *Revue des Etudes Maistriennes*, Paris, Les Belles Lettres, n° 4, 1978, 175 p., pp. 7-89 ; Jean-Claude Têtou, *maire de Montagnole, district de*

regard³¹, une fois accomplie, de son avis, l'odieuse forfaiture de l'invasion de la Savoie.

Si les conservateurs catholiques, artisans majeurs des événements savoyards du printemps de 1860, rejettent au principal l'anticléricisme cavourien, il réside cependant jusque dans leur camp un indéniable consensus en faveur de la tonalité ouvertement libérale des législations ordinaires tant sarde que française, pourtant directement issues de la tradition révolutionnaire des droits de l'homme. En témoigne sur le plan du droit privé, si besoin était, l'adaptation aux contingences locales du Royaume de Sardaigne, lors de la promulgation d'un Code albertin adopté en 1837 sans soulever de protestations d'aucune sorte, du prestigieux modèle napoléonien français de 1804³². Tandis qu'en droit public le principe du suffrage universel en vigueur dans la France napoléonienne du Second Empire cesse, y compris pour les moins démocrates parmi les partisans de l'annexion, de représenter une pierre d'achoppement à l'acceptation de son principe. La seule constante, finalement, d'un épisode à l'autre, relève en Savoie de l'influence des notables sur la formation de l'opinion dominante puisque la population de 1860 se révèle à peine mieux éveillée aux grandes controverses politiques, dans son ensemble, que celle de 1792. Même s'il convient, malgré la difficulté de parvenir à estimer son importance réelle, de ne pas omettre le poids de la diaspora savoyarde et notamment du réseau des Savoyards de Paris, dans l'évolution des mentalités. Car, très

Chambéry, à ses chers concitoyens les habitants du Mont-Blanc. Salut et bon sens, frères et amis !, Chambéry, Chez Gorrin père et fils, Imprimeurs du département, 1795, 15 p. [références fantaisistes, en réponse au procédé utilisé par Voiron en 1791 ; l'opuscule est en réalité publié à Lausanne par Durand et Ravanel]. Pour une approche synthétique du contexte de la rédaction de ces œuvres, voir Jean-Louis Darcel, *Joseph de Maistre. Ecrits sur la Révolution. Textes choisis et présentés par Jean-Louis Darcel*, Paris, PUF, 246 p., pp. 5-26.

31. *Lettre [de Joseph-Henri Costa de Beauregard] à M. le Comte*** [Joseph de Maistre] au sujet de l'insurrection arrivée à Montmélan le 16 mai 1790*, [sans références] ; sur le contexte de cette « émotion populaire », en marge de la reproduction du texte proprement dit, Corinne Townley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution ...*, op. cit., pp. 40-47.

32. A l'image de leur modèle français, les principales institutions du Code albertin exacerbent une vision de l'homme et de la société parfaitement représentative de tous les dogmes des Lumières consacrés par la Révolution bourgeoise et libérale. La bibliographie, sur ce point, se révèle particulièrement copieuse. Pour leur propos synthétique, voir par exemple : Jean-Louis Halpérin, « Le droit privé de la Révolution : héritage législatif et héritage idéologique », *Annales Historiques de la Révolution française*, Vol. 328 - La Révolution et le droit, Paris, Armand-Colin, 2002, pp. 135-151 ; Jean-Philippe Levy, « La Révolution française et le droit civil », 1804-2004. *Le code civil. Un passé, un présent, un avenir*, Paris, Dalloz, 2004, 1059 p., pp. 87-105 ; Xavier Martin, « Fondements politiques du Code Napoléon », *Revue Trimestrielle de Droit Civil*, 2003/2, Paris, Dalloz, pp. 247-264. Quant à l'influence de la codification française et de son idéologie sous-jacente sur l'œuvre sarde ou, plus largement encore, italienne, voir aussi : Alberto Aquarone, « La politica legislativa della Restaurazione nel Regno di Sardegna », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, a. XVII, Torino, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1959, n° 1-2 et n° 3-4, pp. 21-50 et pp. 322-359 ; Gian Savino Pene Vidari, « Un centocinquantenario : il codice civile albertino », *Studi Piemontesi*, Vol. 16, fasc. 2, Torino, Centro Studi Piemontesi, 1987, pp. 315-324 et « Problemi e prospettive della codificazione », *Ombre e luci della Restaurazione*, op. cit., pp. 174-218 ; Isidoro Soffietti et Carlo Montanari, *Il diritto negli Stati sabaudi : le fonti (secoli XV-XIX)*, Torino, Storia Giuridica degli Stati Sabaudi, n° 9, Torino, G. Giappichelli Editore, 2001, VIII + 320 p., pp. 133-184 ; Guido Alpa, « Le code civil et l'Italie », *Revue Internationale de Droit comparé*, Vol. 57, Paris, Société de Législation comparée, 2005, pp. 571-625.

nette en 1860, cette influence s'avère déjà non négligeable à l'heure de la Révolution française³³. Et la thématique des réformes institutionnelles promues par les Lumières pénètrent pour large part dans le duché de la fin du XVIII^e siècle par le vecteur privilégié de ces émigrés économiques cultivant des liens étroits avec leur pays natal. Comme se développe aussi de leur fait, en parallèle, le leitmotiv d'une Savoie inévitablement appelée, tôt ou tard, à se donner à la France pour échapper à l'exotique destin italien forcé dans lequel s'efforce de la précipiter la dynastie de ses princes. Il est en effet éclairant de noter l'insistance avec laquelle certaines brochures, souvent publiées par des émigrés fiers de leur réussite loin de leur petite patrie alpine, insistent en termes quasi identiques, à près de soixante-dix ans d'écart, sur les retombées économiques avantageuses dont ne manquerait pas de profiter la vénérable Savoie abandonnée dans un état de sous-développement chronique par Turin en accédant enfin, du fait de sa réunion à la France, à un riche marché intérieur comme aux bénéfices d'une politique volontariste de développement industriel.

Par contre, à l'inverse de leur l'exacerbation polémique entre 1859 et 1860, les antagonismes régionaux entre le nord d'une province savoyarde tournée vers Genève et un midi parfaitement étranger à toute forme d'appétence lémanique, jouent un rôle négligeable dans les débats inhérents à la première annexion. Si des oppositions se cristallisent ça et là. Si des troubles sporadiques éclatent au cours de l'année 1793 avec plus d'insistance en Savoie du Nord qu'en Savoie méridionale, ils sont à porter au crédit d'une opposition irréductible de tel ou tel meneur villageois à la nouvelle législation anticléricale et, peut-être plus nettement encore,

33. Souvent candidats au départ saisonnier ou définitif vers les pays de langue allemande, en vertu d'une tradition remontant au début des Temps Modernes, les Savoyards des hautes vallées tendent néanmoins à infléchir leurs axes privilégiés d'émigration vers la France, au cours du XVIII^e siècle. Outre Rhône et Guiers, ils rejoignent alors sans cesse plus nombreux les forts contingents de leurs compatriotes des avant-pays bénéficiant déjà de solides relais d'expatriés dans les grandes villes de Lyon, de Marseille et bien sûr de Paris. L'annexion de la Savoie à la France, de 1792 à 1814, vient évidemment renforcer cette tendance lourde sur laquelle n'influe en rien le retour du duché dans le giron du Royaume de Sardaigne, de 1814 à 1815. Au contraire, à l'heure de l'optimum démographique dans beaucoup de villages de montagne, la création des premières associations formelles de Savoyards de Paris, à compter des années 1830, consolide le processus. Paradoxalement, s'il est difficile à l'historien d'estimer avec exactitude la population savoyarde plus ou moins durablement installée à Paris, en 1860, faute d'études précises, - même si le chiffre de 42000 est souvent avancé -, la capitale française représente déjà très vraisemblablement, depuis le premier tiers du siècle, pour ainsi dire la plus grande ville du duché. Car l'influence des Savoyards de Paris sur la préparation des esprits indigènes à l'annexion, déjà très nette en 1792, illustrée par la fondation de la fameuse Légion des Allobroges imputable à l'activisme de François-Amédée Doppet, devient flagrante sous le Second Empire. Au sujet de la structuration du réseau des Savoyards de Paris, cf. : Paul Guichonnet, « Les sociétés savoyardes à Paris », *La sociabilité des Savoyards. Actes du XXIX^e congrès des Sociétés savantes de Savoie, (Samoëns les 4-5 septembre 1982)*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, 1983, 407 p., pp. 281-298 ; Corinne Townley, « Les savoyards de Paris sous la Révolution d'après la base de données des cartes de sûreté (1792-1795) réalisée par la bibliothèque généalogique de Paris », *Bulletin de l'AREDES*, n° 11, Chambéry, Association pour la Recherche et l'Entraide dans les Fonds Documentaires Savoyards, 2001, pp. 7-19, et « Les savoyards porteurs de cartes de sûreté (1175 individus) », *loc. cit.*, pp. 21-46. ; Christian Sorrel, « Savoyards de Paris », *Dictionnaire historique de l'annexion... , op. cit.*, pp. 448-451.

aux sévères exigences de la conscription³⁴. Sans lien particulier avec une revendication étayée des intérêts économiques spécifiques de toute la contrée comme il en est par contre le cas en 1860, lors de la revendication virulente par l'immense majorité de la population, d'une extension de la zone neutre et de la petite zone franche - dite sarde - de 1815 fixée dans la banlieue savoyarde de Genève par les dispositions du Congrès de Vienne. Seul un admirateur genevois de la Révolution française, Jean Desonnaz, avance à l'automne 1792 de manière isolée et sans susciter d'émules, au moment où se tiennent à Chambéry les séances de l'assemblée des délégués de chaque commune du duché de Savoie, l'hypothèse vite oubliée de la constitution d'une République allobroïque par la réunion des terroirs francophones de Suisse romande aux provinces savoyardes³⁵. Puis, lorsque Joseph de

34. Dans le contexte délétère de la commémoration du centenaire de la Révolution, puis de la séparation de l'Église et de l'État, il a été beaucoup glosé sur l'épisode de la « Guerre de Thônes » et du martyr de la « Jeanne Hachette savoyarde Marguerite Frichelet ». De Jacques Carron à Georges Chapier, certains n'hésitant pas à évoquer la répression féroce d'une véritable « Vendée savoyarde » au cours de l'année 1793, avant que l'historiographie ne relativise enfin à une plus juste échelle cet événement du soulèvement d'une partie de la population du massif des Aravis. Sur ce point voir : Jacques Carron, *La Savoie d'autrefois. L'insurrection de la vallée de Thônes en 1793*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1911, 252 p. ; Georges Chapier, *Une vendée savoyarde : le soulèvement de la vallée de Thônes (5-9 mai 1793)*, Imprimerie de l'Écho de Savoie, 1935, 30 p. et *Une Jeanne Hachette savoyarde. Marguerite Frichelet*, Annecy, Gardet & Garin, 1948, 58 p. ; François Cochat, « Marguerite Frichelet et les mythes de la Guerre de Thônes », *Revue de Savoie*, Librairie Dardel, n° 1 (1955-1956), Chambéry, 1955, 76 p., pp. 45-58 ; Maurice Besson, « La Contre-révolution dans le Haut-Faucigny », *Revue Savoisiennne*, Académie Florimontane, Annecy, 1938, pp. 15-37 ; Collectif, *La vallée de Thônes à l'époque de la Révolution*, Revue annuelle des Amis du Val de Thônes, n° 14, Thônes, 1989, 130 p., pp. 41-72. Sur ce thème de la résistance à la Révolution en Savoie du Nord, voir aussi Roger Devos, « Aspects de la Contre-Révolution en Chablais », *Journée du bicentenaire de la Révolution française. Actes du colloque de Thonon-les-Bains. Château de Ripaille, 14 Octobre 1989*, Mémoires et Documents de l'Académie chablaisienne, Tome LXV, Thonon, 1990, 217 p., pp. 157-166. En Savoie du Sud par contre, il n'y a guère qu'en Maurienne qu'éclatent de manière certes sporadique mais lancinante une série de troubles majeurs, sous la forme de voies de faits voire de révoltes armées d'ampleur limitée, au cours de cette année 1793 dramatique. À la lecture des carnets de paysans indigènes de telles émotions populaires semblent cependant beaucoup plus liées à un mécontentement général, notamment lié aux réquisitions dans une vallée où les combats font toujours rage dans le secteur du Mont-Cenis, qu'à l'expression d'un refus systématique du régime français et de sa seule politique anticléricale. Adolphe Gros, *La Maurienne pendant la Révolution*, Chambéry, Imprimerie Générale Savoisiennne, 1915, 598 p., pp. 59-98 ; François Vermale, *Journal d'un paysan de Maurienne* [Joseph-Marie Féaz] *pendant la Révolution et l'Empire*, Chambéry, Imprimerie Dardel, 1919, 159 p. ; Pierre Dompnier, « La Révolution à travers quelques "livres de raison" de paysans maurienais », *Vivre en révolution. La Savoie 1792-1799...*, *op. cit.*, pp. 127-140.

35. Paul Guichonnet, *Histoire de Genève*, Toulouse, Privat, 1974, 406 p., p. 258. Pour un tableau d'ensemble de la période méconnue dite de la Révolution genevoise, de 1792 à 1798, voir : *loc. cit.*, pp. 255-298 ; Eric Golay, « Les caractères originaux de la Révolution genevoise (1789-1798) », *Bulletin de la Commission d'Histoire de la Révolution française*, Paris, CTHS, 1982-1983, pp. 45-67. Un temps réfugié à Paris pour échapper à une condamnation judiciaire, à l'image de son mentor l'avocat Jacques Grenus, Jean Desonnaz est l'auteur de plusieurs libelles véhémentes favorables à la propagation de l'idéal révolutionnaire jusqu'au cœur des montagnes helvétiques : *Plaidoyer de J. Desonnaz, citoyen de Genève, accusé d'être le coopérateur de M. l'avocat Grenus pour un journal, intitulé : « Les sifflets de S^t. Claude » : prononcé par lui-même à l'audience du Conseil de Genève, le 29 juillet 1791 : précédé d'un exposé justificatif*, De l'Imprimerie d'Antoine Dumoulin, 1791, 71 p. ; *Les crimes du 10 août dévoilés par les patriotes suisses & les efforts qu'ils ont fait pour les prévenir*, [sans références d'édition] [1792 ?] 16 p. ; *Correspondance de Grenus et Desonnaz, ou, État politique et moral de la République de Genève, où se trouvent quelques détails sur la neutralité helvétique, &c. & [...]*, Genève, Chez P. Francou relieur, 1794, 2 volumes, 278 p. et 235 p.

Maistre émigré à Lausanne propose ensuite dans un mémoire daté de 1795 le principe d'une incorporation de son duché natal à la confédération helvétique, sous la forme de nouveaux cantons, les arguments idéologiques l'emportent alors sous sa plume sur les simples considérations économiques développées lors des premiers mois de 1860 par nombre de résidents de la future zone franche, ou « grande zone », effectivement consentie aux populations locales³⁶.

À cette date le débat s'est déporté du thème de l'adhésion aux idées nouvelles ou de leur condamnation à celui, dorénavant central, de l'identité nationale et de l'acceptation ou du refus pour les Savoyards d'embrasser la grande cause ultramontaine du *Risorgimento*, toujours balbutiante dans l'Italie de la dernière décennie du siècle des Lumières avant que l'action énergique de Bonaparte n'en popularise le principe dans l'esprit des élites padanes. Or en parallèle à cette sublimation de la question nationale, celle du mode réel de consultation des populations concernées trahit aussi une profonde évolution du contexte de la seconde annexion par rapport celui de 1792.

De la consultation indirecte des populations concernées au symbole du suffrage universel

Dans la période de flou institutionnel consécutive à l'invasion française et au retrait précipité des troupes sardes sur les lignes de crête alpines, la Convention dépêche en toute hâte des commissaires dans le duché de Savoie. Sitôt arrivés sur place, lors de la première semaine d'octobre, ceux-ci prennent évidemment contact avec les animateurs de la jeune Société chambérienne des Amis de la liberté, dûment affiliée au club parisien des Jacobins et revendiquant déjà près d'un millier de membres, annexionnistes virulents, unanimes quant à l'urgence d'importer enfin dans la contrée les principes généraux de la Révolution³⁷. Le 6 octobre, astucieuse gesticulation, une parade au décret du 22 mai 1790 par lequel la Constituante s'était solennellement opposée à toute guerre de conquête est trouvée. Chaque commune savoyarde est ainsi priée de désigner un représentant assisté de deux suppléants pour le 21 courant afin, dans le cadre d'une Assemblée nationale des Savoyards convoquée à Chambéry, de sceller par un vote d'essence populaire le sort du duché³⁸.

36. Joseph de Maistre le catholique ultramontain pourtant souvent accusé de dogmatisme rigide par ses détracteurs fait au contraire preuve ici de la souplesse nécessaire au diplomate qu'il s'attache à devenir, depuis le début de son exil à Lausanne, en osant proposer aux Puissances - contre toute attente mais non sans pertinence géopolitique - l'intégration de la Savoie francophone et tridentine de Saint-François de Sales dans une Confédération helvétique à majorité germanophone et luthéro-calviniste. Robert Triomphe, « Mémoire sur l'union de la Savoie à la Suisse. 1795. Texte inédit [de Joseph de Maistre] avec une introduction et des notes », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, n° 39, Strasbourg, 1960-1961, pp. 207-228 et 257-268.

37. Joseph Dessaix, *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792. Documents inédits*, Chambéry, Imprimerie nationale, 1857, 465 p., pp. 79-129.

38. Sur la convocation pour le 21 octobre 1792 d'une Assemblée des communes de Savoie consulter Joseph Dessaix, *ibid.*, pp. 130-212, (quant à l'évocation des travaux ultérieurs de l'Assemblée proprement dite « des Allobroges », *loc. cit.* pp. 213-307). Au sujet de l'Assemblée des Allobroges et de son

En apparence les généreux principes sont saufs. La population indigène sera démocratiquement consultée par application des mécanismes traditionnels de la représentation locale au sein des six cent cinquante-cinq communautés d'habitants, pour que personne ne puisse déplorer une violation manifeste des institutions du Royaume sarde sans que les Savoyards n'aient souverainement scellé leur destin par la vertu d'une libre délibération³⁹. La réalité, évidemment, s'avère à l'analyse bien différente. L'absence de suffrage universel direct n'est pourtant pas ici en cause. La France révolutionnée, après tout, n'a-t-elle pas adopté en 1791 un système électoral censitaire et indirect ? Le problème réside en fait dans ce grand cas soudain porté aux institutions traditionnelles de représentation villageoise. Car en marge de réelles habitudes électorales inhérentes à une consultation de ce type, sans aucun lien avec les sempiternelles discussions d'intérêts purement locaux, le mythe déjà en vogue de la république d'altitude fondé sur une extrapolation quasi rousseauiste du communisme agropastoral effectivement développé au cours des âges par la plupart des groupes humains implantés sur les massifs alpins doit être singulièrement relativisé⁴⁰. Le caractère remarquable et l'essor parfois précoce, dès la fin du Moyen-Age, d'institutions villageoises affectées à la gestion des intérêts de communautés pour l'essentiel rurales, de loin les plus nombreuses dans la Savoie de 1792 et de 1860, ne doit pas leurrer l'observateur. En l'espèce rien n'interdit la surreprésentation au cœur de ces instances de la classe sociale alors à son apogée des coqs de village, ces bourgeois ruraux générés dans les hautes vallées par l'apogée de la grande civilisation alpine de la vache et du gruyère en lieu et place des classiques hobereaux et autres accapareurs urbains de rente foncière concentrés dans les localités des basses régions⁴¹. Bien sûr la situation a cepen-

activité au cours de l'automne 1792 et de l'hiver 1793, voir aussi Jules Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Deuxième partie. Du 6 octobre 1792 au 31 mai 1793*, Grenoble, F. Allier Père et fils, 1892, 217 p., pp. 11-50 et pp. 71-95 ; André Folliet, *Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1792*, Chambéry, Imprimerie Abry, 1899, 113 p. ; François Vermale et Séraphin-Cyrille Blanchoz, *Documents pour l'histoire de la Révolution en Savoie. Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges. Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges*, Paris, F. Alcan, 1908, 245 p. ; éventuellement, deux thèses de doctorat passablement vieillies, toutefois citées ici par souci d'exhaustivité : Marcel Usannaz-Joris, *La première annexion de la Savoie à la France. 1792-1796*, Paris, Ecole libre des Sciences politiques, 1898 [non paginée] ; Francis-Régis Carron, *L'Assemblée nationale des Allobroges en 1792*, Paris, Bonvalot-Jouve, 1906, 203 p.

39. Pour une analyse dans la prose contemporaine favorable à l'annexion du curieux concept de « peuple savoisien » - ou d'une encore plus improbable « nation savoisienne » au regard des principes institutionnels actuels - distinct de la collectivité formée par les autres sujets Niçois, Valdôtains, Piémontais et Sardes de la Maison de Savoie et, en conséquence, de la légitimité pour ce dernier de s'exprimer librement par l'intermédiaire de représentants légitimement élus, voir Philippe Paillard, « La réunion de la Savoie à la France ou la souveraineté du peuple savoisien (septembre-novembre 1792) », *Vivre en révolution. La Savoie 1792-1799*. [...], *op. cit.*, pp. 15-24.

40. Le mythe à toutefois la vie dure. Trop souvent en effet, y compris dans des études par ailleurs pertinentes sur nombre d'autres points, l'idéalisation de la liberté collective traditionnelle dans les villages de montagne de la fin des temps médiévaux jusqu'à l'orée du XIX^e siècle est poussée à son comble, au grand dam d'une réalité historique en la matière bien plus triviale. En guise d'illustration, parmi les textes d'un Lucien Chavoutier trop souvent révélateurs de cette extrapolation d'une quasi-démocratie villageoise, voir par exemple *Villages de montagne en Savoie*, Chambéry, L'histoire en Savoie, n° 118, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1995, 96 p., pp. 58-73.

41. Jean Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloigne éditeur, 1978, 2

dant un peu évolué, sur ce point, depuis l'entrée en vigueur dans le duché de l'édit de 1738 portant harmonisation de tous les statuts municipaux. Mais la restitution véritable des convictions de tous les chefs de famille au sein des assemblées générales de communiens demeure aléatoire. La représentativité des syndics et plus encore des notaires secrétaires pareillement nommés par l'intendant, souvent les réels maîtres d'une commune parfois même administrée en toute autonomie, selon leur bon vouloir et fantaisie, ne l'est pas moins⁴². Du fait d'une faible culture, *a fortiori* d'une conscience politique malgré leur indéniable bon sens à gérer leurs affaires concrètes, combien de communiens s'en remettent pour le reste avec une confiance aveugle, confinant à la désignation de génération en génération, aux mêmes lignées de notables des environs ?

Lorsque le 6 octobre 1792 les commissaires nationaux incitent à cette procédure de la désignation d'un délégué par commune. Lorsque le même jour la Société des Amis de la liberté et de l'égalité adopte le principe de l'envoi de vingt-sept de ses membres militants sillonner en tous sens le duché pour assurer la promotion de la mesure et entamer une campagne d'opinion pugnace en faveur de l'annexion pure et simple à la France, combien d'électeurs parmi les communiens appelés au vote pour la désignation de leur représentant comprennent vraiment la portée de tous les enjeux en suspens ? Le réseau des notables gagnés aux idées de la Révolution se mobilise, notamment secondé par celui des loges maçonniques, par nature très influent dans ces cercles⁴³. À l'image du microcosme des notaires secrétaires dont certains membres sont d'ailleurs désignés par la communauté d'habitants auprès de laquelle ils exercent leurs fonctions professionnelles, sans pour autant bénéficier du statut de communiens faute d'un domicile sur place, pour la représenter à Chambéry à compter du 21 octobre. Les chefs de famille villageois signent ainsi un singulier chèque en blanc à la plupart de leurs représentants, leur accordant peu ou prou toute licence pour agir en leur nom et intervenir presque à leur

vol., XVI p. + XVI p. + 1242 p., *Tome I - Situations au temps de Victor-Amédée II*, pp. 530-538 et *Tome II - Inflexions au Siècle des Lumières*, pp. 1103-1114. Pour une présentation plus littéraire, sur le même thème, Jean et Renée Nicolas, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Littérature, Hachette, 1985, 371 p., pp. 241-278.

42. Au sujet de l'édit royal du 15 septembre 1738 portant harmonisation de tous les statuts municipaux du duché de Savoie se reporter à Gabriel Pérouse, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Savoie antérieures à 1793. Archives civiles. Série E supplément des archives départementales. Tome I^{er}. Archives communales. Arrondissement d'Albertville*, Chambéry, Imprimerie Nouvelle, 1911, XCIX + 275 p., pp. XIII-XV. Pour une vision plus large de cette réforme, à l'échelle du Royaume de Sardaigne, voir aussi Guido Quazza, *Le riforme in Piemonte nella prima metà del Settecento*, Modena, Collezione Storica del Risorgimento italiano, n° 51 et 52, Società tipografica editrice modenese, 1957, 2 vol., 483 p., I, 233 p., p. 140 et suiv. ; Henri Costamagna, « L'édit de 1733 sur l'administration communale du Piémont et son extension aux États de la Maison de Savoie », *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, anno XCIV, Torino, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1996, II, pp. 681-702.

43. Sur ce point longtemps polémique dans l'historiographie de la Révolution en Savoie voir François Vermale, *La franc-maçonnerie savoisiennne à l'époque révolutionnaire d'après ses registres secrets*, Paris, Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, n° 6, E. Leroux, 1912, II - 70 p. ; Jean Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle. . . , Tome II - Inflexions au Siècle des Lumières, op. cit.*, pp. 1035-1052 et « Noblesse, élites et maçonnerie dans la Savoie du XVIII^e siècle », *Illuminisme et Franc-Maçonnerie. Acte de colloque de Chambéry, 4 et 5 mai 1979*, Revue des études maistriennes, n° 5-6, Paris, Les Belles Lettres, 1980, 343 p., pp. 47-67 ; Claude Castor, « Franc-maçonnerie et Révolution en Faucigny », *Journée du bicentenaire de la Révolution française. Actes du colloque de Thonon-les-Bains. . . , op. cit.*, pp. 9-19.

guise sur tous les sujets sans incidence directe sur l'augmentation de la pression fiscale et, peut-être plus net encore, le mode de fonctionnement des institutions religieuses traditionnelles. Pour le reste, pour tout le reste, ils font confiance, faute généralement, d'idées plus précises⁴⁴.

Finalement lors de la réunion dans la récente cathédrale de Chambéry⁴⁵ de cette assemblée ayant adopté en guise de patronyme une référence symbolique au fier peuple antique des Allobroges⁴⁶, quelle est son adéquation véritable avec le sentiment majoritaire dans les esprits autochtones vis-à-vis d'événements aussi déroutants que lourds de conséquences ? Contre toute attente, paradoxalement, elle reflète sans doute beaucoup moins fidèlement l'opinion réellement dominante en 1792 dans la masse de la population que ne le permettent près de soixante-dix ans plus tard les résultats pourtant extravagants du plébiscite des 22 et 23 avril 1860. Car entre temps les habitudes électorales se sont développées et, vaille que vaille, les mentalités se sont un peu plus largement ouvertes à la controverse politique⁴⁷. Si les électeurs par conséquent d'un âge canonique pour avoir pu voter sous le I^{er} Empire relèvent de l'exception, si les titulaires du droit de vote depuis la promulgation du *Statuto Albertino* de 1848 ne représentent encore qu'une minorité privilégiée⁴⁸, la presse⁴⁹, les lettres des parents émigrés se font toutefois beaucoup plus

44. L'analyse stimulante par Corinne Townley des délibérations d'une cinquantaine d'Assemblées primaires de la province de Tarentaise - province montagnarde représentative par excellence, en 1792, de l'apogée de la civilisation de la vache - se révèle à cet égard sans appel. Puisqu'au moyen de la procédure habituelle à leur mode de fonctionnement ce sont les assemblées générales ordinaires des communiens de chaque paroisse qui ont, de fait, constitué lesdites Assemblées primaires chargées de désigner leurs représentants à l'Assemblée des communes de Savoie convoquée à Chambéry le 21 octobre, les disparités dans la représentation réelle de chaque population locale s'avèrent criantes. Au demeurant la quasi totalité de ces vénérables institutions n'émettent aucune suggestion quant à l'avenir politique immédiat et, ne signifiant aucune consigne de vote particulière aux députés pourtant désignés en leur sein, se contentent même parfois, par une déclaration solennelle, de les enjoindre à s'en remettre à l'avis des principales villes du duché. Corinne Townley, « Les assemblées primaires de Tarentaise en octobre 1792 », *Vivre en révolution. La Savoie 1792-1799...*, op. cit., pp. 7-14.

45. Le diocèse de Chambéry n'est institué qu'en 1779 et le plus vaste édifice cultuel de la vieille ville, l'ancienne église abbatiale des Franciscains, devient ainsi à la veille de la Révolution la nouvelle cathédrale de Chambéry. À ce sujet consulter Jacques Lovie, *Les diocèses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne*, Paris, Histoire des diocèses de France, n° 11, Editions Beauchesne, 1979, 299 p., pp. 123-126 ; Collectif, *La cathédrale Saint-François-de-Sales de Chambéry*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, n° spécial, 1990, 56 p., pp 12-16.

46. *Infra* notes 84 et 86.

47. Dans l'analyse des trois consultations plébiscitaires de 1793, 1795 et 1800, André Palluel-Guillard souligne combien les contraintes matérielles - procédure de vote strictement orale, nécessité de lire et parfois de traduire en patois le texte soumis à l'approbation populaire, etc. - viennent en réalité tempérer le caractère démocratique théorique du suffrage universel. Ceci alors que la participation, en l'absence de la moindre forme de culture électorale sans lien direct avec la gestion des affaires rigoureusement communales et compte tenu de la conjoncture d'une époque pour le moins troublée, sur le plan politique, stagne aux alentours de 15 % des inscrits sur les listes électorales : André Palluel-Guillard, « Les plébiscites révolutionnaires en Savoie (1792-1800). Préhistoire d'une géographie électorale », *La Révolution française dans le duché de Savoie...*, op. cit., pp. 155-172.

48. En 1848 les 22 collèges électoraux du duché de Savoie ne comptent que 17960 électeurs, soit 3,1 % de la population totale de la province. Par comparaison le duché, fort de 583 812 habitants, représente à la même date 2,48% seulement de la population totale du Royaume de Sardaigne : Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France...*, op. cit., p. 57.

49. L'édit sur la liberté de la presse du 26 mars 1848, en supprimant le régime de l'autorisation admi-

systématiquement l'écho, jusqu'au fond des maisons montagnardes, des grands débats d'idées contemporains. L'analphabétisme, certes toujours trop répandu, ne cesse cependant de reculer⁵⁰. En Savoie du Nord les balbutiements du tourisme et les contacts réguliers entretenus avec ses employeurs genevois par la main d'œuvre sous-traitante de la vallée de l'Arve, participent activement à ce mouvement irrésistible d'ouverture des esprits⁵¹. Sous réserve d'objectivité, bien entendu, puisque le déroulement de la consultation plébiscitaire du printemps 1860, en dépit de l'instauration du suffrage universel masculin et sans même évoquer les cas avérés de malversations, trahit la pression des notables sur le corps électoral en aval de son instrumentalisation préalable par les négociateurs du traité de Turin du 24 mars. Pouvait-on à cette date ignorer le précédent d'un vote populaire en 1792 et prendre le risque de se passer sans vergogne des vertus, à fins de légitimation, d'un appel solennel au peuple ? Mais comment reprocher aujourd'hui comme par anachronisme un scrutin non exempt de pressions officielles peu discrètes en faveur du résultat escompté par ses instigateurs, en une époque de laborieux apprentissage des techniques de mise en œuvre de la démocratie directe⁵² ? Bien sûr des

nistrative formelle des publications, induit immédiatement une véritable floraison de titres périodiques dans le duché de Savoie comme dans le reste du Royaume de Sardaigne. Pour un aperçu synthétique, Yves Tyl, *Histoire de la presse en Savoie*, Chambéry, L'histoire en Savoie, n° 111, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, 1993, 64 p., pp. 4-13.

50. Malgré des disparités sensibles entre les localités de montagne et celles des bas avant-pays, le taux moyen d'alphabétisation de la population savoyarde s'avère relativement élevé, pour l'Europe occidentale d'alors, à la veille de l'annexion de 1860. Pour s'en convaincre consulter Alexis Billiet, « Mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie », *Mémoires et Documents de la Société Royale Académique de Savoie*, 1^{ère} Série, t. XII - 1845, Chambéry, Imprimerie Buthod, 1846, pp. 351-368 ; Alexis de Jussieu, *Histoire de l'instruction primaire en Savoie d'après les archives départementales, communales et paroissiales*, Chambéry, André Perrin éditeur, 1875, 268 p., pp. 96-152 ; pour un exposé synthétique voir aussi Jean-Yves Julliard, « Alphabétisation », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, pp. 26-30.

51. La proximité et les relations étroites entretenues avec une ville de Genève cosmopolite qui, en accueillant la première « internationale socialiste » avec le premier congrès de l'Association Internationale des Travailleurs, en 1866, ou le Congrès - pacifiste et international - de la Ligue de la Paix et de la liberté, l'année suivante, continue de symboliser comme naguère un pôle intellectuel d'avant-garde, explique sans doute pour partie l'ancrage politique très à gauche de la vallée de l'Arve, par exemple, des lendemains de l'annexion à l'Entre-deux-Guerres. Voir l'essai d'analyse tenté par Paul Guichonnet, « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie », *Revue de Géographie Alpine*, T. 31 - n° 1, Grenoble, 1943, pp. 39-85, p. 48 à 51. Pour un exposé synthétique des rapports ancestraux et tumultueux entretenus par toute la Savoie du Nord avec Genève consulter aussi Paul Guichonnet, *La Savoie du Nord et la Suisse. Neutralisation. Zones franches*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, n° 2 - Nouvelle série, Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, 2001, 158 p., pp. 5-20. Au sujet de la réunion genevoise de la Première Internationale voir Jacques Freymond (s. d.), *La Première Internationale. Recueil de documents* [4 vol.], Genève, Publications de l'Institut universitaire de Hautes études internationales, n° 39, Droz, t. 1, 1972, XXXIII + 454 p., pp. 1-30.

52. S'il n'existe pas de bulletins « non », encore moins d'enveloppes et d'isolaires, ni à vrai dire aucun des moyens matériels de garantie - aujourd'hui obligatoires - de la confidentialité des opérations électorales, dans les bureaux de vote savoyards du 22 avril 1860, il en est de même à travers toute l'Europe occidentale, lors de chaque votation, jusqu'aux premières années du XX^e siècle. Le plébiscite ne fait donc pas exception à la pratique contemporaine et paradoxalement, dans ce contexte, afficher sa désapprobation revient à s'abstenir comme semble l'indiquer le taux d'abstention plus net en Savoie du Nord où la question suisse interfère sur le scrutin, qu'en Savoie méridionale. En réponse à la dénonciation du plébiscite par les militants de la nébuleuse autonomiste savoyarde, usant en l'espèce d'un

listes électorales se révèlent parfois incomplètes, de manière non anodine, dans certains bureaux de vote⁵³. Oui, les modalités pratiques du déroulement du scrutin choquent dans leur ensemble ses observateurs du XXI^e siècle rompus à l'existence d'un solide éventail de garanties institutionnelles de la parfaite impartialité du vote.

La consultation populaire recouvre néanmoins un sens certain⁵⁴. Celui d'exprimer même maladroitement le consentement délibéré d'une quasi totalité de Savoyards au principe de l'annexion, ainsi que le demande d'ailleurs Victor-Emmanuel II aux derniers de ses sujets indécis par la lettre de sa déclaration royale du 1^{er} avril 1860, dès lors qu'en Savoie septentrionale, dernier bastion d'indécision, a été garantie la contrepartie de l'avantageux privilège fiscal de la Grande zone. Replacé de la sorte dans son environnement le plébiscite si souvent décrié par une littérature pseudo scientifique à charge⁵⁵, ces dernières décennies, reflète donc autrement mieux l'opinion alors majoritaire d'un point à l'autre de la Savoie que l'ambiguë consultation indirecte de 1792. Au surplus faute d'alternative à compter de l'instant où, pour des raisons religieuses, des élites toujours influentes sur les classes populaires, largement insensibles aux avances genevoises et helvétiques, refusent par ailleurs au nom de la tradition historique une partition du du-

argumentaire grossièrement biaisé d'anachronismes, se reporter aux pertinents examens critiques développés par : Paul Guichonnet, « Le plébiscite d'annexion de la Savoie (1860). Une relecture critique », *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*. (s. d. Michel Fol, Christian Sorrel et Hélène Viallet), Annecy, Association des Amis de Roger Devos, 1997, 510 p., pp. 382-402 ; Christian Sorrel, *Aux urnes Savoyards. Douze petites leçons d'histoire sur le vote de 1860*, Montmélian, Questions d'Histoire, La Fontaine de Siloé, 2010, 160 p., pp. 119-134 et pp. 145-154.

53. Certains électeurs indésirables en raison de leurs opinions libérales ou pro-genevoises notoires par exemple, semblent avoir parfois été écartés du vote par une non-inscription délibérée de leurs noms sur les listes électorales préparées en vue du scrutin. L'accusation d'une fraude opérée à grande échelle, pourtant avancée par les adversaires irréductibles de l'annexion à l'image de Joseph Bard dans son *Histoire de l'annexion de la Savoie*, n'a pourtant jamais été étayée, faute de preuves convaincantes : Luc Monnier, *L'annexion de la Savoie à la France et la politique Suisse*. 1860, *op. cit.*, pp. 313-318 ; Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France...*, *op. cit.*, p. 243-251.

54. L'historiographie française et italienne, longtemps défavorable sans aucune nuance à toutes les consultations plébiscitaires - notamment napoléoniennes - trop vite qualifiées de parodies électorales, a ainsi sous-estimé des décennies durant jusqu'à l'orée du XXI^e siècle la signification indirecte du résultat des votes milanais, romagnol, toscan, savoyard et niçois de 1859 et 1860, en l'absence d'autres modes effectivement plus démocratiques de sondage de l'opinion véritable des populations. Or, dans la lignée de la réévaluation du césarisme démocratique initiée par Pierre Rosanvallon par exemple, fin observateur d'une tradition politique française marquée par un « illibéralisme » de son avis caractéristique du bonapartisme, elle tend désormais à y voir *a minima* un procédé hybride de mise en valeur de la nation. Certes encore maladroit sur le plan de la démocratie en une époque charnière où le droit public accorde toujours, pour près d'une décennie, la qualité intrinsèque de souverain à la mode ancienne à un chef d'État monarchique : Elisa Mongiano, *Il « voto della Nazione ». I plebisciti nella formazione del Regno d'Italia (1848-60)*, Torino, Storia Giuridica degli Stati Sabaudi, n° 10, Giappichelli, 2003, 362 p., (voir au premier chef, sur ce point de théorie juridique, les pp. 3-34 et pp. 215-244). Le cas échéant consulter aussi Pierre Rosanvallon, « Fondements et problèmes de l'illibéralisme français », *La France du nouveau siècle*. (s. d. Thierry de Montbrial), Paris, Cahiers de l'Académie des Sciences morales et politiques, PUF, 2002, 506 p., pp. 85-95.

55. Cf. Jean de Pingon, *Savoie française. Histoire d'un pays annexé*, Yens-sur-Morges, Collection Archives vivantes, Cabédita, 1996, 204 p., pp. 16-30.

ché⁵⁶. La chose est donc entendue pour la communauté des historiens honnêtes, au demeurant prompts à dénoncer l'exploitation ultérieure évidemment aberrante, lors des commémorations du cinquantenaire et du centenaire de l'annexion, d'une prétendue adhésion spontanée des Savoyards aux idéaux républicains par le biais d'un plébiscite en faveur duquel œuvrent en sous-main les agents d'un Second Empire à son zénith⁵⁷, plus d'une décennie avant l'instauration laborieuse de la III^e République. Fondamentalement différentes dans leurs ressorts intimes, malgré l'apparence trompeuse d'immuabilité de leur socle régional alpin, ces deux annexions successives sous condition suspensive du respect apparent du droit des peuples à déterminer librement leur destin, se montrent également très différentes sur le plan de leur signification idéologique.

II. Deux annexions irréductibles quant à leur signification idéologique

En l'occurrence les deux annexions se démarquent tout aussi sensiblement sur le fond qu'elles se distinguent en pratique, compte tenu de leur environnement historique respectif, dans le déroulement matériel de leur mise en œuvre. Outre des dissemblances sensibles dans le mode opératoire des votations, puisqu'une consultation populaire représente dans les deux cas le justificatif fondamental de l'opération, le principe sur lequel la population savoyarde est amenée à se prononcer n'a plus grand chose à voir en 1860 avec celui de l'époque de la Révolution. La logique initiale de libération d'un peuple opprimé, ou d'une condamnation de l'Ancien Régime par l'exaltation de la fraîche liberté de citoyens maintenant égaux en droit avec leurs frères français, se mue en effet en celle de la légitimité de leur

56. Seule la concession de la Grande Zone, toutefois, emporte prosaïquement l'adhésion de la masse des populations de Savoie du Nord en faveur de l'annexion. Isolée géographiquement dans l'orbite économique de Genève, peu mobilisée par les querelles d'ordre confessionnel contrairement à des élites traditionnelles vigoureusement opposées à l'esprit protestant et républicain de la ville de Calvin, la foule des humbles s'avère en effet plus indifférente encore à l'expression d'un sentiment national savoyard fondé sur l'idée du partage d'une même fidélité dynastique entre tous les sujets de sa Majesté le Roi de Sardaigne, telle que la cultivent plus que jamais les vieilles familles de notables à la veille de l'annexion. Lorsque Joseph de Maistre conjure par conséquent son roi, à l'été 1814, de ne pas agréer à « la division de l'indivisible », la jolie formule, si proche de celle d'une « Savoie une et indivisible » couchée vingt-deux ans plus tôt par l'Assemblée des communes de Savoie, le 23 octobre 1792, dans le compte-rendu de sa quatrième séance, témoigne de représentations culturelles éthérées sans doute étrangères à la majorité de ses compatriotes les plus modestes. Voir sur ce point Luc Monnier, *L'annexion de la Savoie à la France et la politique Suisse. 1860, op. cit.*, pp. 318-323. Quant à la fameuse formule maistrienne et à son double « allobroge » : Joseph de Maistre, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817. Recueillie et publiée par Albert Blanc*, Paris, Michel Lévy frères, 1861, 2 vol., t. 1, 407 p., p. 376-377 ; Corinne Towneley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution...*, *op. cit.*, p. 128-129.

57. Pour prendre le pouls de l'instrumentalisation des élites savoyardes par les *missi dominici* français plus ou moins officiels, envoyés sillonner la Savoie dès l'extrême fin de l'Automne 1859 afin de « rattraper » de toute urgence le nord du duché et préparer ainsi l'opinion publique au principe de l'annexion, consulter Jacques Lovie, *Les agents français et l'esprit public en Savoie. De décembre 1859 à mai 1860*, Annecy, Académie Florimontane, Imprimerie Dépollier, 1960, 95 p. [Tiré à part de la *Revue Savoisiennne*].

intégration à un espace national dont ils parlent la langue et sont présumés à ce seul titre partager les valeurs. Ce thème, curieusement secondaire dans la rhétorique révolutionnaire des premières semaines de l'automne 1792, est toutefois sublimé par l'amalgame fâcheux des deux évènements dans la mémoire collective ultérieure, du fait de l'élaboration d'un discours identitaire en réalité approprié aux commémorations officielles du cinquantenaire puis, peut-être plus nettement encore, du centenaire de 1860.

De la remise en cause des « institutions gothiques⁵⁸ » à la réduction des obstacles à l'unité nationale

Depuis le début de l'année 1790 une intense propagande profrançaise génératrice de polémiques incessantes voire de troubles sporadiques, quelques « émotions populaires » spectaculaires déclenchées ça et là par l'attitude hautaine d'un flot continu d'émigrés fuyant la France révolutionnée à destination de l'Italie ou la morgue prétendue de représentants des forces de l'ordre d'origine piémontaise, ne manquent pas d'exaspérer l'opinion savoyarde⁵⁹. Une fois de plus le témoignage - notamment épistolaire - d'un certain Joseph de Maistre, déjà fin analyste de l'actualité politique bien avant le décollage de sa carrière de diplomate, se montre très éclairant sur cette période de fermentation incontrôlée des esprits⁶⁰. Si dans leur ensemble les notables observent avec un mélange de curiosité bienveillante et d'attention prudente l'évolution de la situation de France. Certains n'hésitent pas à s'enthousiasmer ouvertement pour les premières réformes initiées par la Constituante, à l'image du marquis Henry-Joseph Costa de Beauregard par exemple,

58. « Nous touchons à une révolution que nous n'osons plus espérer. [...] Les institutions gothiques vont disparaître » : Joseph de Maistre, *Eloge de Victor-Amédée III. Duc de Savoie, Roi de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, Prince de Piémont, &c.*, Chambéry, [sans référence d'éditeur] 1775, 71 p., p. 37-38.

59. Voir supra note 27. Pour deux témoignages majeurs de l'agitation populaire dans le Duché compte tenu de la position professionnelle éminente occupée par Francesco Curti à Chambéry, entre 1789 et son vraisemblable suicide en 1790, et par Louis Vignet des Etoles à Turin, de 1789 à 1795, voir Jean Nicolas, « Un homme des Lumières entre réformes et Révolution : le Commandeur Curti Avocat fiscal général au Sénat de Savoie (1789-1790) », *L'écho des événements de France dans les États de la Maison de Savoie de 1788 à 1792...*, op. cit., pp. 16-41 ; Gian Paolo Romagnani, « Un fonctionnaire savoyard face à la Révolution : le Baron Vignet des Etoles », loc. cit., pp. 94-114. Pour d'autres illustrations variées de cette ambiance délétère dans le Duché consulter aussi Robert Avezou, « La Savoie à la veille de la Révolution française. Le Roi, la noblesse, les bourgeois », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie du Faucigny*, Bonneville, Imprimerie Plancher, I, 1939, pp. 73-90 ; Raymond Demichelis et Jacques Lovie, *La Savoie de 1792 à 1815. Documents d'archives*, Chambéry, L'Histoire en Savoie, n° Hors série, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1969, 128 p. pp. 7-16 ; *La Savoie du Nord et la Révolution. Images et documents. (s. d. Elisabeth Rabut)*, Annecy, Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1989, 108 p., pp. 17-25.

60. Gianni Perona, « Une émeute à Carouge et un mémoire inédit de Joseph de Maistre sur la liberté du commerce des blés (août-septembre 1790) », *L'écho des événements de France dans les États de la Maison de Savoie de 1788 à 1792...*, op. cit., pp. 42-96. Se reporter également au tableau de la situation chambérienne contemporaine que François Descostes tire de la consultation de papiers maitriens aujourd'hui en partie perdus et d'archives privées d'amis intimes de la famille Maistre : François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois. 1753-1793*, Paris, Librairie Picard, 1893, 2 vol., II, 402 p., pp. 347-371.

s'essayant à force de lettres rédigées dans la douce quiétude de son domaine de Chens-sur-Léman, au cours de l'été 1789 et avant de prendre soudain le parti contraire, quelques mois plus tard, à dissiper les sombres pressentiments de son ami de toujours⁶¹. La Révolution n'est pas encore régicide⁶². L'ouverture du vaste chantier institutionnel de rationalisation de l'appareil d'État français comme celui d'uniformisation de la législation ordinaire impressionne en outre favorablement une élite savoyarde où, dans le contexte d'une société par ailleurs toujours majoritairement rurale, abondent les robins occupés aux fonctions ordinaires de justice et d'administration indubitablement marqués par le précédent des ambitieuses réformes de ce type entreprises depuis longtemps par le gouvernement turinois.

Chez ces robins éclairés, nobles et bourgeois confondus ouvertement gagnés aux idées physiocratiques, les vieilles structures « gothiques » de la société doivent disparaître à jamais selon la jolie formule qu'avec l'assurance inconsciente de ses vingt-deux ans ose employer pour l'en mieux convaincre le jeune rédacteur de l'*Eloge de Victor-Amédée III*, en 1775, au risque d'indisposer par tant d'aplomb son royal lecteur⁶³. Le thème en vogue des conversations mondaines, le refrain inlassablement couché sur le papier des correspondances par les plumes averties est sans contestation possible celui de la liberté⁶⁴. De fait, la justification idéologique de l'annexion par ses promoteurs français ou leurs relais savoyards des

61. Bien que de facture très littéraire le témoignage par l'académicien Charles-Albert Costa de Beauregard des échanges épistolaires, lors des premiers mois de la Révolution, entre Joseph de Maistre et son aïeul - l'ami de toujours ou, mieux encore, cet « autre lui-même » pour l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg* - résume bien la profonde division de l'élite sociale cultivée du Duché quant à l'analyse, à chaud, des événements de France. Charles-Albert Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois. Souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils*, Paris, Librairie Plon, 1877, 480 p., pp. 81-104. Ce précieux témoignage tiré de sources privées aujourd'hui non consultables par l'historien, si toutefois elles existent encore, croise d'ailleurs celui que propose en miroir François Descostes à l'aide de documents du même type : François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution...*, op. cit., pp. 323-334 et pp. 342-347.

62. L'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, représente le point de rupture pour la plupart des candidats de la noblesse savoyarde à l'exil. Joseph de Maistre par exemple, revenu temporairement dans sa contrée natale quelques jours plus tôt après avoir quitté le duché à l'automne précédent, s'émeut de cette forfaiture. Choqué, il publie dès le 1^{er} février une *Adresse de quelques parents de militaires savoisiens à la Convention nationale des Français* dont la diffusion, malgré son caractère anonyme, le contraint évidemment à reprendre la route sans esprit de retour : François Vermale, *Joseph de Maistre émigré*, Chambéry, Librairie Dardel, 1927, 174 p., pp. 42-44.

63. Ce qui advient pourtant ! Le Roi et ses proches conseillers s'offusquant évidemment de l'audace presque désinvolte d'une telle franchise, dans le contexte de l'étiquette pesante de la Cour de Turin, fut-elle exprimée par un « jeune homme » de vingt-deux ans fils de François-Xavier de Maistre, président du Sénat de Savoie et à ce titre artisan majeur de la récente réforme d'abolition du régime seigneurial. Sa vie durant Joseph de Maistre reste d'ailleurs persuadé que la mauvaise réputation qui, inmanquablement le précède dans les cabinets ministériels, provient en partie de ce malentendu initial.

64. « La liberté, insultée en Europe, a pris son vol vers un autre hémisphère ; elle plane sur les glaces du Canada ; elle arme le paisible Pensilvanien ; & du milieu de Philadelphie, elle crie aux Anglois : pourquoi m'avez-vous outragée, vous qui vous vantez de n'être grands que par moi ? », Joseph de Maistre, *Eloge de Victor-Amédée III...*, op. cit., p. 61. Le message, lourd de menaces sous-entendues, peut-il en effet se faire plus clair que par cette évocation de la rébellion des colonies du Nouveau Monde, en regard du triste sort fait à la pauvre Savoie par le Piémont ? Peu importe que, révélateurs de l'esprit du Siècle des Lumières en faisant ainsi la part belle au thème de la liberté, les écrits de jeunesse du futur apôtre de la Contre-Révolution aient pu abuser certains de ses biographes, les poussant à évoquer une conversion finalement assez tardive de leur inconséquent sujet - la Révolution vient en effet le cueillir

loges, puis par les membres de la Société des Amis de la liberté, réside dans l'entreprise salutaire de libération d'un peuple savoyard présenté comme opprimé par la tyrannie séculaire d'un gouvernement d'outre-monts peu respectueux de sa spécificité ethnolinguistique. Toutefois, puisque les réformes institutionnelles, révolutionnaires avant la lettre, ont été amorcées ici près d'un siècle au préalable⁶⁵ - pour le moins dépit le récent émigré Joseph de Maistre le souligne d'ailleurs dans ses premiers essais de combat à destination des purs patriotes savoisiens⁶⁶ - la propagande française perd son argumentaire favori. Pour convaincre de son bien-fondé l'œuvre d'affranchissement du peuple de Savoie se doit donc d'emprunter une autre logique et, pour cette raison, se décale opportunément sur le terrain du lancinant antagonisme exacerbé entre Savoyards et Piémontais depuis le transfert de la capitale des États de Savoie de Chambéry à Turin, à la fin du XVI^e siècle⁶⁷. Peu respectueux de l'absence avérée de conscience nationale chez les ressortissants d'un système politique étranger à toute référence de ce genre⁶⁸, les bienfaiteurs autoproclamés des bons Savoyards maltraités par un prince étranger à leur destin, peu soucieux de leurs intérêts particuliers, passent outre pour déduire sans vergogne d'une simple proximité linguistique francophone la reconnaissance formelle de leur affinité manifestement naturelle avec la Grande nation. La tactique militaire adoptée par la Maison de Savoie depuis deux siècles au moins,

à Chambéry à l'âge mûr de près de quarante ans - à l'obscurantisme du système providentialiste de ses dernières années. Sur l'objet de cette méprise voir notamment Jean-Louis Darcel, « Pourquoi Joseph de Maistre est-il devenu contre-révolutionnaire ? », *La Révolution française dans le Duché de Savoie...*, op. cit., pp. 139-154.

65. René-Louis Voyer d'Argenson, ministre français des Affaires étrangères de Louis XV a résumé en une saillie élogieuse, devenue célébrisime, ce réformisme du despote éclairé Victor-Amédée II : « Cette Monarchie est de la proportion qu'il faut pour être bien gouvernée, aussi le Roi Victor l'avoit-il aussi bien réglée qu'eût pu l'être une République. De son tems, c'étoit pour ainsi dire un État tiré au cordeau, on y pourvoyoit à tout, il en a rédigé toutes les loix dans un seul code, les finances et l'administration militaire de même, enfin tout s'y ressentait de la propreté qu'on voit dans les petits ménages ; les grandes Monarchies pour se relever de l'indolence qu'entraîne leur grandeur y auroient pu prendre des leçons utiles et applicables à chacune de leurs Provinces. », *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, Amsterdam, chez Marc Michel Rey, 1764, XVI + 328 p., p. 90.

66. Datée du 3 juillet 1793 la plus copieuse des *Lettres d'un royaliste savoisien* propose en effet un fastidieux tableau exhaustif de toutes les réformes institutionnelles à porter au crédit des princes nécessairement éclairés de la Maison de Savoie : codification, réforme fiscale et établissement d'un cadastre, uniformisation des statuts municipaux, suppression de la vénalité des charges publiques, abolition du régime seigneurial, politique ecclésiastique gallicane, etc. ; Joseph de Maistre, « Quatrième lettre. Idée générale des Loix et du Gouvernement de S. M. le Roi de Sardaigne, avec quelques réflexions sur la Savoie en particulier », *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes, précédées d'une Adresse de quelques parens des militaires savoisiens...*, op. cit., pp. 105-196.

67. C'est à la contradiction d'une telle problématique que s'attache sans grandes chances de succès la *Troisième lettre* [d'un royaliste savoisien] où le militant Joseph de Maistre se force à étouffer sa propre prévention à l'encontre de l'éternelle malignité piémontaise, pourtant sous-jacente dans l'*Eloge* de 1775 et qu'atteste par ailleurs toute sa correspondance privée, pour oser une apologie appuyée - par conséquent peu convaincante - de frères piémontais favorablement disposés à l'endroit des bons Savoyard : Joseph de Maistre, « Troisième lettre. De la domination piémontoise, et du gouvernement militaire », *ibid.*, pp. 64-104.

68. Au sujet de l'absence d'idéologie nationale dans l'agrégation du complexe traditionnel des États de Savoie, consulter l'exposé limpide de Paul Guichonnet, « L'identité savoyarde », *Cahiers d'histoire des Universités de Lyon - Grenoble - Clermont - Saint-Etienne - Chambéry*, Lyon, Comité historique du Centre-Est, CNRS, t. XLII, 1997, n°1, pp. 5-47.

à cette date, en réalité formidable dans son économie de moyens et géniale dans son adaptation à la réalité du terrain alpin, quoique forcément mal comprise ou au moins impopulaire sur le versant savoyard des Alpes, fournit d'ailleurs l'un des arguments déterminants de cet exposé à charge⁶⁹. Dès lors qu'en bon ordre l'armée sarde refusant le combat se replie inmanquablement pour prendre position sur les cols du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard à la moindre menace française sur le Duché de Savoie, l'abandonnant au triste sort d'une incroyable avalanche d'occupations⁷⁰, le Roi de Sardaigne, sans égard pour le berceau territorial de sa dynastie, ne saurait montrer par là que son vrai visage. Celui d'un prince ingrat, oublieux des liens historiques, dorénavant indifférent à la signification pourtant hautement symbolique de la nécropole d'Hautecombe fondée par ses lointains ancêtres⁷¹. Tyran en un mot devenu étranger à ses sujets savoisiens, pour lequel le sol de la Savoie ne représente plus un sanctuaire sacré mais, sur le plan géostratégique, qu'un simple glacis improductif de protection du Piémont doublé d'une infâmante monnaie d'échange dans le jeu diplomatique des puissances⁷².

La dose de cynisme contenue dans une telle problématique semble évidente. La Révolution intégrale et généreuse de la Convention nationale a par conséquent beau jeu, à l'automne 1792, de revendiquer la parfaite légitimité d'une invasion du duché de Savoie motivée par l'œuvre de libération d'un peuple savoyard opprimé,

69. Cette affectation géostratégique du Duché de Savoie et du Comté de Nice en vigueur depuis l'entame du XVII^e siècle, la Savoie du Nord dont les routes et les cols conduisent vers la Suisse étant naturellement couverte par la neutralité helvétique issue, de fait, de l'équilibre européen consacré pour un siècle et demi par les Traités de Westphalie, n'a jamais été acceptée par les populations savoyardes et niçoises. Seuls, dans ces contrées, quelques observateurs avisés en comprennent au mieux le judicieux principe sans pour autant cesser d'en déplorer les conséquences funestes. Joseph de Maistre est de ceux-ci, une fois de plus. Aussi, en diplomate avisé il s'efforce, réprimant ses sentiments profonds de Savoyard de cœur, de rappeler à son prince à l'été 1814 le bien-fondé de ce rôle de glacis protecteur du Piémont joué par les deux provinces occidentales du Royaume sarde - à chaque chose malheur est bon ! - afin de le pousser à réclamer aux Puissances la partie occidentale du Duché abandonnée à la France par le Traité de Paris du 30 mai précédent. Voir à ce sujet Joseph Mandoul, *Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, Paris, Félix Alcan éditeur, [sans date] [1900], 363 p., pp. 226-230.

70. Pour une réflexion relative à l'influence incontestable sur les mentalités savoyardes, quoique difficile à mesurer, d'un cycle d'occupations françaises récurrentes du Duché de Savoie sur le temps long d'un peu plus de deux siècles, aux intervalles certes irréguliers et aux durées très variables, mais recouvrant néanmoins près de 20 % du total de la période, se reporter à : Pierre Duparc, « Les projets de réunion de la Savoie à la France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue de Savoie*, XIII - n° 1-2 (Numéro spécial du Centenaire), Chambéry, Librairie Dardel, 1960, pp. 13-33 ; Frédéric Meyer, « Occupations ou annexions ? La Savoie soumise. 1536-1749 », *La Savoie terre ouverte...*, *op. cit.*, pp. 13-36. Voir également, pour une rapide synthèse, Franck Roubeau, « Occupations françaises. (Ancien Régime) », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, pp. 101-103.

71. Sur la signification politique de la nécropole princière dans le processus de consolidation des États de Savoie, au sortir du Moyen-Age, voir par exemple Bernard Andematten et Laurent Ripart, « Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen-Age et Renaissance », *Itinérance des seigneurs (XIV^e-XV^e siècles). Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre - 1^{er} décembre 2001 (sous la direction de Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri et Denis Reynard)*, Lausanne, Cahiers lausannois d'Histoire médiévale, n° 34, 2003, pp. 193-248.

72. « Ces deux avant-postes [Nice et Savoie] formaient toute la sûreté de l'Italie. Nuls par eux-mêmes, ils acquéraient par leur position et leur dépendance politique leur importance de premier ordre. Le ministre qui trace ces lignes se souvient d'avoir comparé plus d'une fois les deux pays à deux zéros qui centuplent la valeur du chiffre auquel ils sont attachés. », Joseph de Maistre [Note au comte de Nesselrode du 10/27 août 1814], *Correspondance diplomatique...*, *op. cit.*, p. 9.

enfin appelé à se déterminer souverainement sur son avenir une fois délivré de ses fers⁷³. Cette antienne n'est-elle pas le refrain inlassablement psalmodié par les premières brochures de propagande profrançaise diffusées dans le duché, à l'image de l'emblématique opuscule - *Le premier cri de la Savoie vers la liberté* - composé en 1791 par le Savoyard de Paris Bernard Voiron⁷⁴ ? Des années plus tard au demeurant Jules Michelet persévère dans cette voie par l'évocation du chiffre invraisemblable de soixante mille montagnards pieusement agenouillés à Chambéry devant l'arbre de la liberté, perpétuant une relation quasi hagiographique de la première annexion fondée sur le témoignage partial et idéalisé de Philibert Simon⁷⁵. Or, en 1860, la portée idéologique de la seconde annexion est bouleversée par la récente inversion de polarité, à travers les Alpes, du courant libéral. La campagne en faveur de la liberté, contre l'oppression et la tyrannie, bat maintenant son plein en Italie aux confins de la plaine du Pô et de l'Apennin. Pour les libéraux, soit les propagandistes progressistes du régime parlementaire par opposition aux conservateurs de l'ordre établi, la liberté réside même davantage à Turin qu'à Paris, depuis 1851. C'est d'ailleurs sur ce point, sur ce radical retournement de tendance qu'insiste à loisir une pléthore de brochures et de pamphlets farouchement hostiles à la cession de Nice et de la Savoie à la France autoritaire du Second Empire⁷⁶. La voie se révèle donc étroite pour les animateurs du parti

73. « Ne craignons pas que cette incorporation [du Duché de Savoie à la République française] devienne une nouvelle pomme de discorde; elle n'ajoute rien à la haine des oppresseurs contre la Révolution française [...] d'ailleurs le sort en est jeté; nous sommes lancés dans la carrière; tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis; nous serons détruits, ou ils seront libres... », *Rapport sur la réunion de la Savoie à la France, Fait au nom des Comités Diplomatique et de Constitution par le citoyen Grégoire...*, Paris, De l'Imprimerie nationale, 1792, 12 p., pp. 10-11

74. « Outre les barrières physiques & politiques qui les séparent [Savoyards et Piémontais], il en est d'autres qui sont purement morales; telle est la différence de langage, de mœurs & de caractère. [...] Cette différence si marquée de caractère est une des causes de la haine qui existe entre les deux Peuples; haine plus violente peut-être que celle de deux ennemis; aussi se forme-t-il entre'eux peu d'alliances particulières, quoique gouvernés par les mêmes Loix & le même Souverain, tandis que les Habitants de la Savoie s'unissent principalement avec ceux du Lyonnais & du Dauphiné, comme s'ils ne formoient entre'eux qu'un seul & même peuple. [...] L'état actuel de la Savoie est donc le pire de tous ceux qu'on peut lui imposer; elle ne doit donc point redouter les changements, puisque toute mutation quelconque ne peut tourner qu'à son avantage. », Bernard Voiron [attribué à], *Le premier cri de la Savoie vers la liberté...*, op.cit., p. 11-12 et 27.

75. Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Chamerot Libraire éditeur, 7 vol., t. IV, 1849, pp. 263-268 : « Ce fut comme un soulèvement universel de la contrée; les hommes seuls partirent, mais les arbres et les pierres, toute la terre de Savoie eut voulu se mettre en chemin. Une foule immense descendit de toutes les montagnes vers Chambéry, d'un élan spontané, d'un même transport de joie et de reconnaissance. », loc. cit., p. 268.

76. En France, François Buloz le tonitruant directeur savoyard de la *Revue des Deux mondes*, libéral bon teint, proche de Camillo Benso di Cavour avec lequel il entretient une correspondance suivie, seul ou presque face à une opinion gagnée à la cause de l'annexion de Nice et de la Savoie, fait d'ailleurs campagne en ce sens, recrutant les services de plume du jeune libéral chambérien Albert Blanc. Sans se douter combien, en lui ouvrant les pages d'un périodique parisien, il facilite paradoxalement sa fulgurante ascension dans les cabinets turinois. Sur cet épiphénomène de l'annexion de 1860 voir Christian Sorrel, *La Savoie, la France et l'Italie. Lettres d'Albert Blanc à François Buloz (1858-1861)*, Chambéry, Société - Religion - Politique, Editions de l'Université de Savoie, n° 13, 2006, 148 p., pp. 7-20; cf. aussi « Buloz François. 1804-1877 », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, op. cit., pp. 181-182 et « Blanc Albert. 1835-1904 », loc. cit., pp. 174-176.

profrançais contraints d'édulcorer le slogan de la nécessaire liberté savoyarde face à l'oppression turinoise au profit du thème seulement ébauché lors de la période intermédiaire, de 1792 à 1814, avant d'être trop vite compromis par la malignité des négociateurs réactionnaires du Congrès de Vienne, de l'achèvement du processus de fusion de l'identité savoyarde dans l'aventure nationale française. Fruit d'accords diplomatiques négociés au plus niveau de l'État et non de la volonté initiale des peuples, l'annexion de 1860 est ainsi présentée par les nombreuses publications de soutien à son principe comme le retour à la raison naturelle à l'issue d'une regrettable parenthèse de reconstitution d'un Royaume de Sardaigne anachronique, par essence vicié, incapable dans sa configuration traditionnelle de proposer un véritable projet politique fédérateur à l'ensemble de ses sujets. C'est ainsi à l'achèvement d'une œuvre légitime d'assimilation nationale indûment différée lors de la Restauration que les militants pour la cause du rattachement à la France prient les Savoyards de consentir par leur vote du 22 avril 1860. Leur expliquant combien ils bénéficieront en retour immédiat des retombées économiques d'un développement harmonieux de leurs infrastructures publiques, enfin élevées au niveau de celles des autres provinces de l'espace français au titre de l'égalité de traitement de mise entre citoyens d'une même nation⁷⁷.

La France de 1860 ne se présente plus sous les traits de la jeune libératrice exaltée de 1792, la fiancée vaguement inquiétante par l'empressement de ses avances désordonnées malgré la pureté symbolique de sa mise vestimentaire et l'accessoire à l'antique de son bonnet phrygien. Dans l'imagerie et la littérature annexionniste elle s'est muée en femme mûre, en mère sereine, soucieuse de recueillir contre son sein pour les adopter sans arrière-pensées comme ses enfants à part entière ces rejetons savoyards reniés par leur père, l'odieux Roi de Sardaigne, brimés au quotidien, presque ravalés au rang de honteux bâtards francophones dans l'univers domestique d'un royaume de culture maintenant italienne⁷⁸. Au mépris des

77. Le thème de l'enrichissement rapide de la pauvre Savoie enfin intégrée au tissu économique, industriel et commercial français s'avère bien évidemment déjà récurrent, en 1791-1792, dans toute la littérature favorable à l'incorporation du vieux Duché à la Grande Nation, sous la plume des Voiron, Doppet et consorts. Mais c'est à travers celle pourtant nettement moins lyrique de l'abbé Grégoire - il est vrai rédacteur d'un rapport officiel à la Convention - que s'exprime sans doute le plus sobrement le nécessaire rapport de réciprocité, à cet égard, entre les deux parties, au nom de l'égalité et en marge du thème dominant de la libération d'un peuple montagnard opprimé : « En confondant ses intérêts politiques avec les nôtres, c'est la partie faible qui s'unit à la patrie forte : une nation pauvre s'associe à une nation riche ; elle s'agrandit de toute puissance, et dès lors la générosité commande de lui ouvrir notre sein. », *Rapport sur la réunion de la Savoie à la France...*, *op. cit.*, p. 10.

78. L'étude comparative de l'imagerie réelle ou fantasmée développée lors des deux annexions, beaucoup plus que leur documentation iconographique *stricto sensu*, se révèle passionnante. Car les représentations graphiques de la réunion de la Savoie à la France élaborées spécifiquement à l'occasion de la création du département du Mont-Blanc relèvent en effet de l'exception par rapport à la production nettement plus abondante de stéréotypes en 1860, avant leur production en grande série lors des commémorations ultérieures du cinquantenaire et du centenaire. De manière générale la Révolution induit la diffusion d'innombrables images martiales, austères et édifiantes, à ce titre souvent exemptes de toute figure humaine, même si émerge timidement le personnage de Marianne, personnification dans une ambiguïté troublante de la France et de la République confondues. Compte tenu de la vogue ambiante pour l'Antiquité, c'est alors l'allégorie d'une jeune épouse exaltée, sublime et désirable, qui est exploitée par la propagande révolutionnaire. Dans les inconscients, en filigrane de la rhétorique de

formules tombées de la plume du docteur Jacquemoud en 1848⁷⁹, puis des vers du trop fameux hymne du *Chant des Allobroges* composé par Joseph Dessaix en réaction au coup de force contre l'esprit libéral fomenté par Badinguet, le prince président de 1851, exprimés dans un tout autre univers avant leur réemploi dévoyé par la propagande profrançaise⁸⁰, le vote de 1860 ne propose plus ostensiblement l'inauguration d'une ère nouvelle. Il entend au contraire clore la fin d'un cycle, marquer en quelque sorte l'issue heureuse d'un mouvement d'évolution naturelle. Les vaillants Allobroges malmenés par l'histoire peuvent s'installer sans crainte dans un foyer définitif. Ils rentrent au bercail, à nouveau accueillis à bras ouverts par une mère patrie sauvant *in extremis* ses enfants adoptifs perdus le temps d'un demi siècle à l'instant où ils allaient disparaître dans le flot tourbillonnant du *Risorgimento*.

De la sublimation du droit des peuples à celle de l'autodétermination unilatérale

La rhétorique politique, son imagerie associée, ne se montrent évidemment jamais neutres. Il y existe toujours une part de mystification de la réalité, voire d'allégorie grandiloquente dans le contenu des discours, en toile de fond des slogans revendiqués. Si bien que le recours parfois inconscient à tel ou tel poncif se montre régulièrement plus lourd de sens que ne laissait à première vue supposer

textes enflammés faute d'œuvres graphiques en ce sens, la jeune femme s'offre au bon peuple savoyard dans des transports quasi romantiques, sans doute drapée dans une tenue vestimentaire néo-antique presque désordonnée laissant benoîtement augurer aux heureux montagnards l'éventail de ses appâts avantageux. À l'inverse, assagie, digne, presque figée dans une posture hiératique, la France sérieuse et laborieuse de 1860 tranche, dans ses représentations déjà plus nombreuses, avec l'égérie agitée de 1792. Elle s'y donne à voir ou à imaginer sous les traits de la femme mûre, de la mère aimante et douce accueillant contre son sein des enfants perdus plutôt que des amants exotiques, signe des temps autant que marque de l'enracinement, en France, du discours national. De manière générale sur ce thème consulter : Maurice Agulhon, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, 251 p., pp. 7-55 et pp. 129-230 ; Annie Duprat, « Provinces-Paris ou Paris-provinces ? Iconographie et Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 330, 2002, pp. 9-27. Pour leur riche iconographie parcourir aussi : Jean Garrigues, *Images de la Révolution. L'imagerie républicaine de 1789 à nos jours*, Paris, Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, Editions du May, 1988, 174 p. ; Maurice Agulhon et Pierre Bonte, *Marianne. Les visages de la République*, Paris, Découvertes Gallimard, n° 146, 1992, 128 p. ; Elisabeth Rabut (sous la direction de), *La Savoie du Nord et la Révolution. Images et documents ...*, *op. cit.*, pp. 33-46 ; Sylvain Milbach (sous la direction de), *1860-1960. L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations...*, *op. cit.*, pp. 42-111.

79. Voir *supra*, note 12.

80. Le fameux chant des *Allobroges* ou de la *Liberté*, composé par Joseph Dessaix sur une partition attribuée à Jacques Conterno, est devenu en un peu plus d'un siècle l'hymne paradoxal et unanimement reconnu de la Savoie, traversant les époques, s'adaptant aux contextes politiques les plus divers sans coup férir à la manière de la *Marseillaise* française, en dépit de strophes si vieilles qu'elles deviennent quasi inintelligibles pour leurs auditeurs actuels. Quant à sa genèse en 1856, à l'occasion des fêtes anniversaires du Statut constitutionnel et en référence à la Savoie terre d'accueil libérale de tous les proscrits - pour la plupart républicains notoires - chassés de France par le régime autoritaire du Second Empire, consulter : André Folliet, *Le chant des Allobroges, ses origines, Annecy, Abry, 1904*, 16 p. [tiré à part de la *Revue Savoisienne*] ; Christian Sorrel, « Les Allobroges » (« La Liberté »), *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, pp. 487-496.

l'artifice un peu mièvre de leur instrumentalisation. En marge de la Révolution, l'Europe éclairée découvre avec effroi le charme des glaciers et des bons sauvages alpins représentés, entre autres, par les placides Savoyards au milieu de leurs troupeaux d'alpages. Largement popularisée par Jean-Jacques Rousseau, la référence à la vertu naturelle des peuples agrestes fait fureur dans la littérature, la musique ou les arts décoratifs prisés par une intelligentsia cosmopolite. Que ne loue-t-on à l'époque des Lumières, l'attrait des manières certes un peu frustrées d'alpins cependant sincères et candides sous la chape de leur gaucherie naturelle ! De poncif en poncif, le montagnard, genre passé à la postérité auquel se rattache assurément la population savoyarde, finit en effet par représenter cet être rustique mais foncièrement honnête, ce pauvre être assoiffé de liberté, dégagé des entraves contraignantes de la civilisation, industriel et autonome⁸¹.

Fort logiquement ce thème de la liberté montagnarde décliné à l'envi va bientôt, au gré des événements révolutionnaires dans les Alpes, se dénaturer en une image encore plus forte, dans une combinaison intime du mythe de l'Eden alpin originel avec celui de la liberté civile antique. Bien avant l'invention littéraire de l'irréductible Gaulois imputable au Second Empire⁸² et sur lequel prospèrent les humoristes René Goscinny et Robert Uderzo⁸³, un siècle plus tard, pour avoir imaginé les aventures d'un héros nommé Astérix, les Savoyards annexionnistes de 1792 se découvrent subitement, à la suite de Bernard Voiron⁸⁴ le probable instigateur d'un modèle dont le succès ne se démentira plus, une curieuse ascendance allo-

81. Pour s'en tenir à la stricte élaboration du mythe de l'Eden alpin, au tournant du Siècle des Lumières et de l'Époque romantique, consulter notamment : John Grand-Carteret, *La Montagne à travers les âges. Rôle joué par elle : façon dont elle a été vue. Tome I - Des temps antiques à la fin du dix-huitième siècle*, Grenoble - Moûtiers, H. Falque et Félix Perrin (Librairie Dauphinoise) - François Ducloux (Librairie Savoyarde), 1903, XV + 559 p., pp. 359-556 ; Claire-Eliane Engel, *La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Chambéry, Librairie Dardel, 1930, XI + 287 p., pp. 1-173 ; [collectif] *Mont-Blanc conquête de l'imaginaire. Collection Paul Payot*, Montmélián, Les Savoisiennes, La Fontaine de Siloé, 2002, 423 p., (voir Philippe Joutard, « De la montagne maudite à la montagne sublime ou les métamorphoses de la représentation », pp. 19-72 ; Paul Guichonnet, « De la Genèse des Lumières aux clartés des glaces éternelles : "l'invention du Mont-Blanc" », pp. 73-194 et « Dans l'enceinte des montagnes, un jardin céleste, berceau de bons sauvages », pp. 196-312).

82. Sur le thème maintenant bien documenté du mythe gaulois, consulter par exemple : Henri Duranton, « Nos ancêtres les Gaulois. Genèse et avatars d'un cliché historique », *Cahiers d'histoire des Universités de Clermont-Ferrand, Chambéry, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne et Avignon*, t. XIV, n° 4, Lyon, 1969, pp. 339-370 ; Paul-Marie Duval, *Pourquoi «Nos ancêtres les Gaulois ? »*, Paris, Essais et Conférences - Collège de France, n° 24, PUF, 1982, 32 p. ; Christian Goudineau, « Le Mythe Gaulois », *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie. Actes du colloque du 23-24 novembre 2006, Centre Georges Pompidou. (Sous la direction de Jean-Pierre Demoule et Bernard Stiegler)*, Paris, La Découverte, 2008, 252 p., pp. 212-222.

83. L'analyse du détournement subtil des fondations gauloises du roman national par les concepteurs d'Astérix a été plusieurs fois tentée. Voir par exemple *Astérix, un mythe et ses figures. (s. d. Henriette Toullier-Feyraband et de Frédéric Maguet)*, Paris, Revue d'Ethnologie française, t. 98-3, PUF, 2002, 377 p., (voir notamment « Le mythe gaulois » par Maurice Agulhon, pp. 296-302).

84. « Souviens-toi [Roi Victor-Amédée] que ces Savoisiens, que les Piémontois que tu écoutes tyrannisent en ton nom, établirent tes ancêtres dans le Piémont, au prix de leur sang ; que le temps viendra où ce bon Peuple, las d'un gouvernement despotique, retrouvera l'ancienne valeur des Allobroges, & renversera tout ce qui s'oppose à son bonheur. », Bernard Voiron [attribué à], *Le premier cri de la Savoie vers la liberté... , op.cit.*, p. 28.

broge⁸⁵. En un temps où les esprits éclairés remettent au goût du jour les leçons du civisme gréco-latin et où toute la bonne société se complait dans la mode de recompositions vestimentaires et architecturales du style pompéien, l'apparente liberté montagnarde ancestrale est associée à l'histoire ancienne, parfaitement fantasmée, d'une petite tribu celte jusqu'alors tombée dans un oubli à peu près total. Après avoir développé des localités prospères sur un territoire en forme de quadrilatère délimité par le cours moyen du Rhône, l'extrémité méridionale du Jura, la Combe de Savoie et les premiers contreforts septentrionaux du Vercors, lors de l'expansion celte en Europe occidentale, vers le milieu du dernier millénaire précédant l'ère chrétienne, ces Allobroges se sont vite enrichis par le contrôle d'un trafic déjà intense à travers les Alpes du nord. Puis, solidement implantés sur ce piémont, ils ont ensuite courageusement contenu aux frontières de leurs possessions les légions romaines stationnées dans la *Provincia* voisine, ou désireuses d'emprunter les tronçons d'itinéraires transalpins tracés sur leur sol, gagnant dans cette résistance acharnée, pour un délai de cent cinquante ans jusqu'à la soumission définitive de toute la Gaule par Jules César, le statut prestigieux de Peuple fédéré de Rome⁸⁶. Vingt siècles plus tard l'improbable rapprochement osé par les propagandistes de l'idéologie révolutionnaire en Savoie s'avère aussi saugrenu que séduisant. Malmenés eux aussi par un pouvoir « italien » établi outre-monts, mais bien décidés à se battre pour la reconnaissance de leur souveraineté sur le ressort - en réalité peu concordant avec celui du duché de Savoie - de l'ancienne cité gauloise, les Savoyards du XVIII^e siècle sont incontestablement les nouveaux Allobroges ou, *a minima*, leurs lointains descendants. Immédiat, le succès de l'allégorie perdure et aujourd'hui encore, dans le jeu politique local, fidèle à une tradition libertaire deux fois séculaire, les mouvements militants désireux de s'afficher clairement à la gauche de l'échiquier politique ne peuvent nier une vraie prédilection pour son usage⁸⁷.

85. Bien que François-Amédée Doppet soit à Paris le fondateur du Club des Allobroges, en octobre 1791, après avoir été de longs mois durant l'un des principaux animateurs du Club helvétique. Bien qu'il obtienne de la Convention la création de la Légion des Allobroges composée de « patriotes » alpins - Savoyards, Valaisans, Valdôtains et Piémontais émigrés en France et désireux d'exporter la Révolution dans leurs contrées d'origine - dont il devient d'ailleurs le chef de brigade, lors des événements parisiens du 10 août. Il semble néanmoins que la primeur d'une référence aux Allobroges antiques dans le cadre de l'œuvre de libération de la Savoie du joug de l'oppression venue d'outremonts, comme avec Rome autrefois, soit à porter au crédit de Bernard Voiron et de ses éventuels acolytes dans la composition, lors des premiers jours de 1791, du *Premier cri de la Savoie vers la liberté*. Mais peu importe la dispute sur ce point d'érudition à vrai dire. À cette date le recours à l'artifice d'un patronage celte pour légitimer les entreprises contemporaines les plus variées est déjà à la mode depuis de longues décennies et dans les Alpes les Savoyards ne parviennent pas à s'en réserver l'exclusivité. Voir Charles Duffayard, « Le club des Allobroges et la réunion de la Savoie à la France », *Revue Historique*, Paris, PUF, Vol. 50, 1892, pp. 225-272.

86. La réalité historique du peuple et de la civilisation allobroge antique, en amont d'un fantôme peu à peu élaboré au cours des Temps Modernes, peut désormais être appréhendée à travers des études ayant démystifié les poncifs accumulés au cours des siècles. Voir par exemple : Jean-Pascal Jospin (s. d.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes. De l'indépendance à la période romaine (4^e s. av. J.-C. - 2^e s. apr. J.-C.)*, Grenoble, Musée Dauphinois, 2002, 192 p. ; Aimé Bocquet, *Hannibal chez les Allobroges. 218 avant Jésus-Christ. La grande traversée des Alpes*, Montmélian, Lieux de Mémoire, La Fontaine de Siloé, 2009, 220 p., pp. 33-65 et pp. 186-212.

87. Pour une approche documentée de la genèse du mythe allobroge dans les Alpes occidentales du

Le 23 octobre 1792, au cours de sa quatrième séance l'assemblée dénommée sans originalité de « savoisienne », trois jours plus tôt, lors de l'ouverture de ses travaux, adopte par conséquent dans sa nouvelle appellation, chauffée à blanc par les plus zélés des « patriotes », la fière référence aux Allobroges⁸⁸. Par ce choix symbolique il s'agit de montrer à tous et peut-être plus nettement encore aux députés parisiens de la Convention qu'au reste de l'Europe, combien le peuple de Savoie constitue au regard des déclarations fondatrices de la Révolution l'un de ces peuples aptes à disposer d'eux-mêmes pour, le cas échéant, revendiquer souverainement un projet national. Sous le patronage emblématique des Allobroges antiques, la collectivité savoyarde entend ainsi s'exprimer à son tour par l'intermédiaire de ses représentants élus ès qualité de peuple autonome, enfin libéré de toute entrave, dans la fidélité à l'enseignement d'un Sieyès par exemple, pour lequel il ne saurait exister d'autre acteur politique qu'un peuple par nature vertueux s'exprimant par le truchement de l'être moral d'une nation souveraine. L'annexion est donc justifiée, légitimée par la référence à l'exercice d'une souveraineté autonome l'espace de quelques semaines seulement, acceptant en effet de renoncer librement à son indépendance pour se fondre dans l'expression de la souveraineté de la nation française tandis que le « Peuple Allobroge », en parallèle, le support physique d'expression de cette souveraineté, accepte de se diluer dans la masse du peuple français⁸⁹.

En 1860 une fois de plus, le changement de perspective idéologique en ce domaine du recours aux symboles, saute aux yeux de tous, y compris les moins avertis. Comment évoquer la volonté préalable d'un peuple autonome dans la communication officielle inhérente à la présentation de l'événement, lorsque le processus de l'annexion est engagé par la voie diplomatique entre deux princes tombés d'accord dans le plus grand secret, près de deux ans avant le transfert effectif de souveraineté, sans oser en référer aux populations concernées ? D'acteur métaphorique et sublimé en 1792, le peuple allobroge redevient passif dans le contexte de l'entrevue de Plombières-les-Bains. L'évolution idéologique générale en Europe au lendemain de 1848, le développement des réflexes parlementaires même limités à un cercle d'initiés dans le Royaume de Sardaigne de la décennie 1849-1859, imposent néanmoins au peuple - soit la seule entité reconnue naguère par la Révolution, soucieuse dans sa frilosité bourgeoise d'éviter tout débordement incontrôlable - de céder la place à un citoyen revigoré sur le plan des principes po-

Nord, voir Olivier Cogne et Jean-Claude Duclos, *Rester libres ! Les expressions de la liberté des Allobroges à nos jours*, Grenoble, Musée Dauphinois, 2000, 248 p. ; Voir aussi Christian Sorrel, « "Les Allobroges" ("La Liberté") », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, p. 489.

88. Le Procès-verbal de séance est notamment reproduit par Corinne Townley et Christian Sorrel, *La Savoie. La France et la Révolution...*, *op. cit.*, pp. 128-129. « Un membre observe que la dénomination d'Allobroges était celle des peuples de ce pays pendant qu'ils étaient libres et qu'ils se signalaient contre les Romains ; et qu'on ne lui a donné la dénomination de Savoie que depuis qu'il est tombé sous la domination des despotes ; en conséquence, il fait la motion de renoncer au nom de Savoie et de Savoisiens ; et que l'assemblée prenne celui d'Assemblée nationale des Allobroges. Cette motion est adoptée à la majorité. », *loc. cit.*, p. 129.

89. Voir Philippe Paillard, « La réunion de la Savoie à la France ou la souveraineté du peuple savoisien (septembre-novembre 1792) », *op. cit.*, pp. 16-17.

litiques par le recours paradoxal au suffrage universel dans l'échafaudage institutionnel napoléonien. C'est donc à chaque Savoyard individuellement qu'il revient à cette date et dans cette logique d'acquiescer, de valider le marchandage arrêté en amont de la consultation populaire par les acteurs gouvernementaux. Sur le terrain sémantique, à la lettre du traité de Turin, le « peuple » s'efface devant les « populations » qui, seules, sont consultées⁹⁰.

Mais que recouvre en pratique cette mention sibylline, lors du printemps de 1860, par rapport à celle du peuple souverain de 1792 ? Dans l'esprit de Cavour, puisqu'il semble bien qu'à l'instar de la formule de « réunion » formellement usitée dans le traité, le terme de « population » émane de lui ou, avec son aval, de ses proches conseillers de la Présidence du Conseil⁹¹, la Savoie ne peut être considérée en déshérence au moment de l'organisation du plébiscite. Pas plus qu'elle ne l'est, évidemment, au moment de la négociation des accords diplomatiques préalables au déclenchement des hostilités de la campagne franco-sarde de 1859, au contraire de sa situation confuse, occupée militairement et en apparence abandonnée de ses princes, dans les mois de septembre, octobre et novembre 1792. Passant sans grands heurts de la tutelle sarde à la tutelle française, malgré le flottement administratif généré par le départ précipité de maints cadres sardes du duché dès avant la cérémonie de passation officielle de pouvoirs du 14 juin 1860, la population savoyarde ne peut en aucun cas arguer d'une carence locale d'exercice de l'autorité régaliennne légitime, en ce printemps 1860, pour revendiquer à titre de peuple libre, même pour un temps compté, l'exercice autonome de la souveraineté. La votation au suffrage universel masculin des 22 et 23 avril a d'ailleurs pour but patent de couvrir cette tare de l'absence d'autonomie véritable de la population concernée par une consultation de pure forme, à l'intérêt démocratique assez faible ainsi placée en clôture d'un processus d'arrangement diplomatique entre les gouvernements de Turin et de Paris. Toutefois l'environnement institutionnel de la fin du XIX^e siècle tranche profondément avec celui de l'époque intermédiaire et l'alibi pseudo démocratique du plébiscite, malgré son ambiguïté intrinsèque, marque durablement les esprits au-delà de toutes les espérances de ses promoteurs. Du fait de la popularité croissante auprès de l'opinion d'un suffrage universel se combinant à merveille à partir des années 1875-1880 avec l'idéal électif représentatif de la république parlementaire⁹², la commémor-

90. Le traité de Turin du 24 mars 1860 se montre très net à cet égard : « Art. 1^{er} [...] Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte des populations, et que les Gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, p. 6 ; (le texte du Traité est en effet reproduit pp. 5-7, tandis qu'une photographie des pages 1 et 3 de l'original manuscrit à l'intention du Gouvernement français - le document authentique a évidemment été établi en double exemplaire - est proposée par les planches CLX et CLXI).

91. Christian Sorrel, « Annexion, rattachement, réunion », *Dictionnaire historique de l'annexion...*, *op. cit.*, pp. 496-497.

92. Cette singularité se révèle troublante, notamment lors des commémorations de 1892 et de 1910 instrumentalisées en grande pompe au nom de la tradition républicaine par un régime, celui de la III^e République, dont les lois constitutionnelles de 1875 ignorent toute forme de consultation populaire directe par la voie référendaire en vertu d'une volonté dogmatique flagrante de rompre avec la dérive

ration du simple consentement rétrospectif des populations de 1860 à l'annexion devient, parce qu'exprimé par la voix des urnes, l'apothéose paradoxale des commémorations en grande pompe du cinquantième et, plus encore, du centième anniversaire du « rattachement » de la Savoie à la France⁹³. L'illusion politique, sans cesse plus accusée par le prisme déformant de l'écoulement du temps, permet même à Henri Bordeaux et surtout à Daniel Rops il est vrai gaulliste invétéré de la première heure⁹⁴, de ferrailer au nom du comité d'organisation des festivités anniversaires de l'année 1960 - le Comité du Centenaire - pour imposer pudiquement dans sa communication officielle la mention de « rattachement » en lieu et place de celles, historiquement avérées, de réunion et d'annexion. Il s'en faut de peu, tant il semble déjà sur leurs lèvres et au bout de leurs plumes, qu'ils osent avancer le terme pour le coup parfaitement anachronique de « l'autodétermination » des Savoyards avec deux ans d'avance sur celle, autrement célèbre, de l'autodétermination du peuple algérien⁹⁵. Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la survalorisation partielle du poids historique réel de la consultation populaire dans la mémoire de l'annexion, comme de l'affirmation péremptoire du caractère français inconscient des Savoyards d'alors.

Et au début du XXI^e siècle ? En cette année 2010, cent-cinquante ans après l'annexion, bien des certitudes de 1960 à son égard se sont manifestement estompées. En 1989 la célébration nationale du bicentenaire de la Révolution a permis

plébiscitaire du régime napoléonien. Or la consultation du peuple souverain par référendum, mécanisme de démocratie directe, ne saurait se confondre avec la simple élection de titulaires d'un mandat politique quelconque. Sur ce point des rapports ambigus qu'entretient une tradition républicaine il est vrai délicate à circonscrire avec le recours ou, au contraire, la condamnation de toute référence au référendum et, plus largement encore, au suffrage universel, consulter : Christophe Vimbert, *La tradition républicaine en droit français*, Paris, Bibliothèque constitutionnelle et de Science politique, t. 72, LGDJ, 1992, 392 p., pp. 35-46.

93. Symboliquement de même, la visite officielle du Président Nicolas Sarkozy en Savoie, à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'annexion, a été délibérément organisée le 22 avril 2010, date du plébiscite contesté par la mouvance indépendantiste savoisiennne. Pour consulter le texte de l'allocation prononcée par le Président de la République sur l'esplanade du château des Ducs de Savoie, à Chambéry : <http://discours.vie-publique.fr/notices/107000902.html>

94. En 1939 c'est Henri Petiot, alias Daniel Rops de son nom de plume, créateur de la collection *Présence* chez Plon, qui encourage Charles de Gaulle avec lequel il entretient à ce sujet une correspondance fournie à faire publier *La France et son armée* par un éditeur non spécialisé en ouvrages militaires. Voir Marcel Jullian, « De Gaulle et son éditeur », *Espoir*, n° 35, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, Paris, 1981, pp. 11-18.

95. Quarante ans plus tard Amandine Lacharme lui fait cependant imprudemment oser le mot - « La Savoie s'est autodéterminée, estime Daniel Rops, de l'Académie française, ce qui légitime l'abandon du terme "annexion", pour celui de "rattachement" » - en extrapolant la lettre réelle de sa prose publiée dans un article du *Messenger* en date du 12 juin 1960, au prix d'une imprécision historique cependant vénielle, en partie excusée par la netteté des intentions de l'auteur : [Daniel Rops] « La Savoie a commencé à solenniser les fêtes qui en 1960, commémorent le Centenaire de son rattachement à la France. C'est à dessein que ce mot de rattachement est ici souligné : les Savoyards y attachent une importance énorme, et c'est le seul qu'ils aient résolu d'employer dans la terminologie officielle du Centenaire. En quoi ils ont infiniment raison. Hier encore, c'est un autre terme qui était d'usage : annexion. À y regarder de plus près, comme il est faux ! Peut-on parler d'annexion quand il s'agit d'une décision qui fut approuvée par 130 889 votants sur 135 449 ? [...] La Savoie ne fut nullement annexée [...] mais bel et bien librement rattachée par la volonté de ses habitants. ». Voir Amandine Lacharme, *La Savoie au miroir de son rattachement à la France*, Mémoire de fin d'études s. d. Bruno Benoit, IEP de Lyon, 2001, 53 p., p. 15 [Dactylographié, Centre de Documentation Contemporaine].

un profond renouvellement de l'historiographie de la première Annexion. Or rien ou presque sur le plan festif, curieusement, n'a été par la suite programmé à travers la Savoie en 1992, date du bicentenaire effectif de la création du département du Mont-Blanc, malgré l'occurrence de cet anniversaire avec l'organisation des XVI^e Jeux Olympiques d'hiver. Pour le cent-cinquantenaire, signe d'une époque où la recherche de racines répond directement aux inquiétudes générées par la globalisation du monde, il en va tout autrement. Au gré d'un programme surabondant où le docte, le sérieux côtoient de temps à autre la farce, le pittoresque et dont le recensement exhaustif prendrait la tournure des fameux inventaires de Jacques Prévert. Il est par conséquent souhaitable, quant à la réévaluation scientifique des événements de 1792 et de 1860, que la formidable variété des réjouissances, cérémonies, conférences, films documentaires, etc., offerte à un nombreux public et à laquelle le quatrième colloque du PRIDAES apporte son écot, œuvrent à l'accroissement de la documentation historique afférente⁹⁶. Car il faudra bien que des historiens, des politistes, des sociologues se penchent, demain, sur cette profusion documentaire pour tenter d'en percevoir les mystères de la signification.

96. Les grandes lignes du riche programme lié aux festivités du cent-cinquantenaire du rattachement de la Savoie à la France a été officiellement présenté le 13 novembre 2009 dans le cadre symbolique de la salle d'audience solennelle de la Cour d'appel de Chambéry, où furent proclamés le 29 avril 1860 les résultats officiels du plébiscite des 22-23 avril précédent, par les présidents des deux Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie. Toutes ces célébrations variées sous la forme de publications d'ouvrages, de colloques, de conférences, de films documentaires, d'actions pédagogiques auprès des scolaires, d'expositions, de concerts, de créations théâtrales, etc., ont été officiellement regroupées sous un label « 150 ans d'Histoire française en Pays de Savoie » spécialement créé pour l'occasion sous le patronage de l'Assemblée des Pays de Savoie, et dont un site internet - <http://www.150ans-paysdesavoie.fr/> - a tenu officiellement le calendrier à jour avant d'en diffuser le compte-rendu. De nombreux titres de la presse nationale ou régionale ont également couvert le déroulement des commémorations organisées au cours de l'année 2010 dans chacun des deux départements savoyards, publiant le cas échéant des numéros spéciaux. À titre d'illustration de la diversité des actions menées, voir par exemple « 2010. Le panorama du 150^e anniversaire du Rattachement de la Savoie à la France », *La Vie Nouvelle*, Chambéry, Numéro spécial de novembre 2010, 34 p.

Table des matières

Préface	I
Table des auteurs	III
Approches politiques et juridiques	1
PHILIPPE ALDRIN et CHRISTINE PINA, Aux origines perdues du consentement populaire en France ? Quelques réflexions de politistes sur le vote d'avril 1860 à Nice	3
PATRICK TAILLON, Le respect du consentement populaire : la portée juridique des scrutins référendaires en droit comparé	15
VINCENT FORRAY, L'ordre contractuel mis en question. Éléments pour une (théorie) critique du consentement (des populations)	33
Prémices historiques et modèles de consentement	45
HENRI-LOUIS BOTTIN, Les manifestations du consentement de la population dans l'annexion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France en 1790-1791	47
GIAN LUCA FRUCI, Un laboratoire pour les pratiques plébiscitaires contemporaines : les libres votes constitutionnels et les « appels au silence » dans l'Italie révolutionnaire et napoléonienne (1797-1805)	65
LORENZO SINISI, Due diverse annessioni per la fine di uno Stato regionale : Genova e le due Riviere dalla Francia imperiale al Piemonte sabaudo (1805-1814)	79
JOCHEN SOHNLE, La tradition allemande des modifications territoriales : Voter avec les pieds	105
YVES BRULEY, L'affaire des « divans <i>ad hoc</i> » : Concert européen et consentement des populations dans la naissance de la Roumanie (1856-1859)	127

Les théories du consentement	141
JÉRÔME GRÉVY, Pétitions et pétitionnements au XIX ^e siècle	143
ÉRIC GASPARINI, Lamartine et la question des nationalités en 1848	159
GIAN SAVINO PENE VIDARI, La prolusione di Pasquale Stanislao Mancini sul principio di nazionalità (Torino - 1851)	171
Les plébiscites italiens	185
ELISA MONGIANO, Les plébiscites de 1860 en Italie	187
SIMONE VISCIOLA, Le plébiscite de 1860 en Toscane — Dynamiques péninsulaires et implications internationales	199
SIMON SARLIN, Conquête ou libération ? Le plébiscite d'annexion d'octobre 1860 dans l'ancien royaume de Naples	209
ENRICO GENTA, Perspectives institutionnelles concernant l'intégration de la maison de Savoie dans l'Italie centrale	223
HILAIRE MULTON, La diplomatie française dans le Royaume de Piémont-Sardaigne face au tournant de l'Unité (1859-1864)	237
Les plébiscites de Nice et de Savoie	253
PAOLA CASANA, Les accords de Plombières dans la perspective du consentement des peuples	255
BRUNO BERTHIER, L'annexion sous condition de la libre expression du vœu des populations. Permanences et mutations, en Savoie, de l'automne 1792 au printemps 1860.	265
CHRISTIAN SORREL, Quatre-vingt-trois jours décisifs. La Savoie, de la signature du traité de Turin à la prise de possession par la France (24 mars – 14 juin 1860)	301
ALBERTO LUPANO, L'affaire de Menton et Roquebrune	313
UGO BELLAGAMBA, La construction du consentement : acteurs et instruments, à travers l'exemple du plébiscite niçois	329
MARC ORTOLANI, Consentement ignoré et annexion manquée : Tende et La Brigue en 1860	345
JEAN-MARC TICCHI, L'Église catholique et les plébiscites de la Savoie et de Nice	373
FRÉDÉRIC CAILLE, Consentir plutôt que choisir ? Politisation et mise en œuvre du suffrage universel en Savoie du Nord en 1860	385
PAUL GUICHONNET, Cent-cinquante ans après l'annexion de la Savoie à la France. Un regard rétrospectif	401

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	493
Prolongements historiques	425
JEAN-LAURENT VONAU, Les changements de souveraineté en Alsace entre 1870 et 1945	427
DELPHINE RAUCH — OLIVIER VERNIER, Un consentement orienté et un plébiscite sous surveillance : le cas de La Sarre en 1935	451
JEAN-FRANÇOIS BRÉGI, Un exemple récent de séparation populaire : La République et canton du Jura	467
Table des matières	491

Le colloque « Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté » tenu à Nice et Chambéry en octobre 2010 à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, est la quatrième rencontre organisée dans le cadre du P.R.I.D.A.E.S. (Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie).

Né de la volonté d'apporter une contribution originale à la commémoration de cet événement, et de la certitude que le cœur du problème posé par l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, est celui du consentement des populations, cet ouvrage, reposant sur une approche à la fois comparatiste, pluridisciplinaire et transnationale, permet d'aborder cette thématique sous des angles très divers.

Une première approche politique et juridique interroge la notion de consentement, en évaluant notamment son caractère populaire ainsi que les conditions de l'expression de la volonté, avant d'envisager sa portée et ses effets de droit, et plus loin les théories du consentement. Comme les solutions plébiscitaires appliquées en Savoie et dans le comté de Nice ne sont ni originales ni isolées, et puisque le consentement des populations a pu prendre d'autres formes électives, une autre étape de l'ouvrage est consacrée aux prémices historiques et aux modèles du consentement, depuis la Révolution jusqu'à la veille des plébiscites de 1860. D'autres contributions sont ensuite consacrées aux plébiscites italiens qui constituent le contexte immédiat des événements du printemps 1860. Les plébiscites de Nice et de Savoie font l'objet de neuf études, replacées dans leur perspective historique, depuis les accords de Plombières jusqu'à une vision contemporaine et rétrospective, en passant par des interrogations relatives à la construction du consentement entraînant une réelle politisation du suffrage, et en évoquant aussi les effets périphériques des annexions, géographiques ou institutionnels. L'étude se prolonge enfin avec d'autres exemples plus récents ayant associé, négligé ou ignoré le consentement des populations à l'occasion d'un changement de souveraineté.

Photos de couverture :

- *Le vote des Chambériens en 1860*, huile sur toile de Louis Houssot (détail), 1860, Musées d'Art et d'Histoire de Chambéry, D 58-1-1.

- Eugène-André Oudiné (1810-1887), médaille, bronze de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, bronze, 1860, diamètre : 71 mm, revers : figure allégorique de la France tenant le sceptre et la palme et réunissant la Savoie et le comté de Nice lui remettant leur couronne respective, collection privée.

- Les armoiries des Etats de Savoie, Turin, cliché O. Vernier.



9 782864 105893